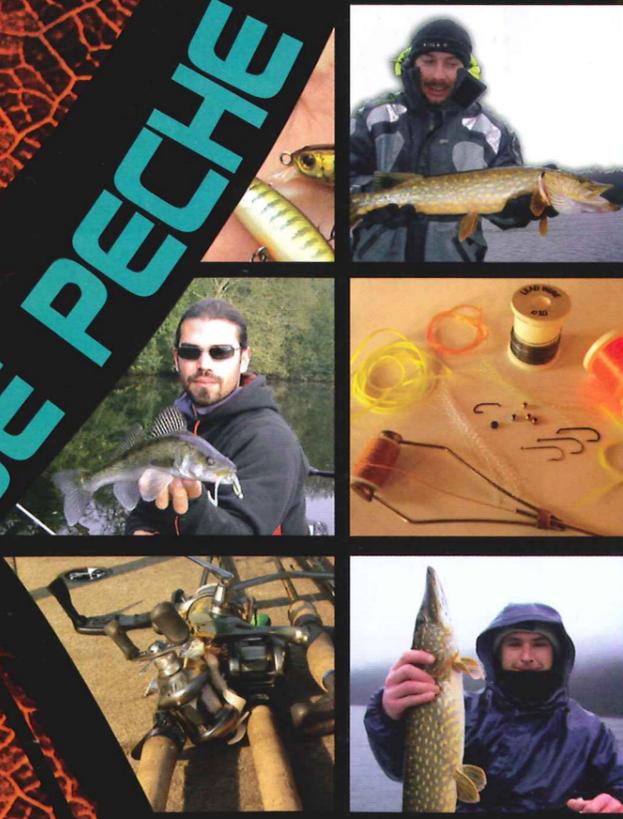


revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

# JE PECHE EN MORBIHAN

JANVIER 2009

n° 17



**MONDIAL  
PECHE**



*La Nature au quotidien*

**TOUT POUR  
TOUTES  
LES PECHES  
SUR 600 M<sup>2</sup>**

**FACE A GEANT  
RUE A. CROIZAT  
56600 LANESTER  
02 97 76 38 38**

**Plus d'informations  
sur [mondialpeche.fr](http://mondialpeche.fr)**

**VOTRE GRANDE SURFACE NATURE**

**INTERNAT'É**

**Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 30 ans vous propose**

**Une Remise de 10 % valable du 16 Février au 28 Février  
sur le matériel de pêche (sur présentation de la revue)**

**500 m<sup>2</sup>**

**Pêche - Chasse**

**Animalerie - Plongée - Accastillage**

**Ouvert du lundi au samedi**

**Un choix exceptionnel au meilleur prix**

Kervail - Route de Concarneau  
**QUIMPERLÉ**  
Tél. 02.98.39.34.02



## sommaire

**Editorial** 3

**Bilan 2008**

- Des actions à 360° 5
- Saison de pêche :  
toute en contrastes !!! 6 à 8
- Concours du plus gros poisson 9
- SDAGE et SAGE :  
participer pour protéger ! 10 à 11
- Animation pêche : communication  
et promotion à poursuivre 12 à 13
- Entretien : Jussie, les pêcheurs  
se mobilisent sur l'Oust 14 à 15
- Gestion piscicole :  
actions d'hydro-morphologie 16 à 18

**Cahier pêche**

- Réglementation 2009 20 à 26
- Principaux cours d'eau et plan d'eau 21
- Pour découvrir de nouveaux coins 27
- Un pêcheur, un lieu :  
- le Sedon 28 à 29  
- Guerlédan 30 à 31

**Dossiers**

- Alose, montées d'adrénaline  
garanties ! 32 à 33
- Aménagement : les routes  
prennent soin des ruisseaux 34 à 35
- Réforme des institutions :  
le chantier avance 36 à 37
- Gestion : "la truite locmoineuse" pour  
la libre-circulation du pêcheur 38 à 39

**Brèves** 40 à 42

**Je pêche en MORBIHAN**

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE  
Tél. 02.97.44.54.55 • Fax: 02.97.44.54.60.  
e. mail: [fedepeche56@wanadoo.fr](mailto:fedepeche56@wanadoo.fr)  
Site : [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

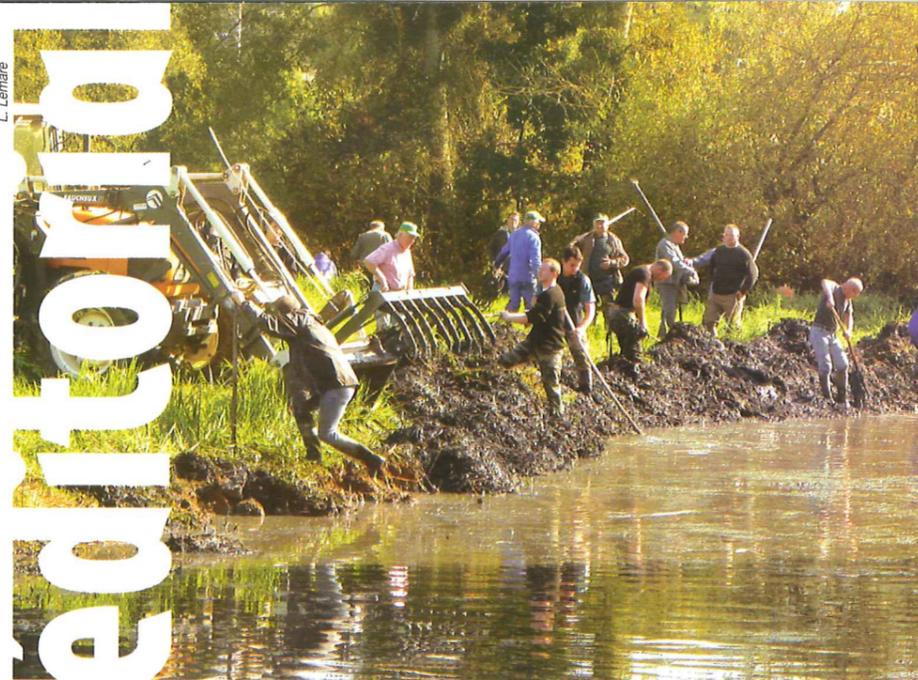
Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL  
Y. FUENTES - Y. LE CLAINCHE - J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :  
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : CORLET - Ambrières les Vallées  
Tirage : 18 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à: FDPMA du Morbihan

L. Lenare



## L'avenir des milieux aquatiques et du loisir pêche s'écrit chaque jour

Lors des cinq années, les responsables des collectivités piscicoles ont travaillé en communiquant sur nos constatations, sur nos propositions ainsi que sur nos actions à tous ceux qui, chacun à leur niveau de responsabilité, peuvent agir sur la qualité des milieux aquatiques.

Avons-nous été entendus ? Certains jours j'en doute ; d'autres - à l'analyse de certaines transpositions de textes applicables - j'en doute encore plus. Ce dont je ne doute pas, c'est qu'en persévérant, l'avenir nous donnera raison et que nous constaterons, qu'à moyen terme, les actions nécessaires à un patrimoine piscicole encore plus qualitatif seront mises en œuvre.

Quand vous lirez ces lignes, le renouvellement du conseil d'administration des AAPPMA aura été réalisé. Il sera suivi, courant mars, de celui de la fédération départementale. Gageons que les nombreux appels effectués auront permis d'assurer la pérennité de nos structures associatives par l'arrivée de pêcheurs prêts à s'investir pour l'avenir du loisir pêche.

Avec plus de 12 000 pêcheurs - dont 20 % ont moins de 18 ans -, soyez-en persuadés, nous représentons une force qui saura rester vigilante, mobilisable... et persévérante.

François LE SAGER - Président

**Vallée du Scorff** Vivante par nature

Une vallée préservée propice  
à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques

**Maison du Scorff**

B.P. 28 • 56620 Cléguer

02.97.32.50.79

[maison.scorff@syndicat-scorff.fr](mailto:maison.scorff@syndicat-scorff.fr)



# Tous unis pour vous faciliter la pêche

**E.H.G.O.**

- 1 Ain
- 3 Allier
- 14 Calvados
- 18 Cher
- 21 Côte d'Or
- 22 Côte d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 75 Paris (92-93-94)
- 78 Yvelines
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne
- 91 Essonne
- 95 Val d'Oise

**C. H. I.**

- 4 Alpes de Haute-Provence
- 6 Alpes-Maritimes
- 9 Ariège
- 11 Aude
- 12 Aveyron
- 13 Bouches-du-Rhône
- 15 Cantal
- 16 Charente
- 17 Charente-Maritime
- 19 Corrèze
- 20 Corse
- 23 Creuse
- 24 Dordogne
- 26 Drôme
- 30 Gard
- 31 Haute-Garonne
- 32 Gers
- 33 Gironde
- 34 Hérault
- 38 Isère
- 40 Landes
- 42 Loire
- 43 Haute-Loire
- 46 Lot
- 47 Lot-et-Garonne
- 63 Puy-de-Dôme
- 64 Pyrénées-Atlantiques
- 65 Hautes-Pyrénées
- 66 Pyrénées-Orientales
- 69 Rhône
- 81 Tarn
- 82 Tarn-et-Garonne
- 83 Var
- 84 Vaucluse
- 87 Haute-Vienne
- 974 Réunion

En 2009  
pour **18 €**  
pêchez  
dans **69**  
départements

**ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST**

**CLUB HALIEUTIQUE INTERDÉPARTEMENTAL**

Cette adhésion à l'Entente est matérialisée par la vignette E.H.G.O. apposée sur la carte de pêche et donne la possibilité au titulaire de pêcher dans les 33 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest, 30 fédérations dont Paris regroupant (Paris – Seine-St-Denis – Hauts-de-Seine – Val de Marne), ainsi que sur l'ensemble des départements du Club Halieutique du Midi (36 départements – 35 fédérations – Corse 2A-2B).

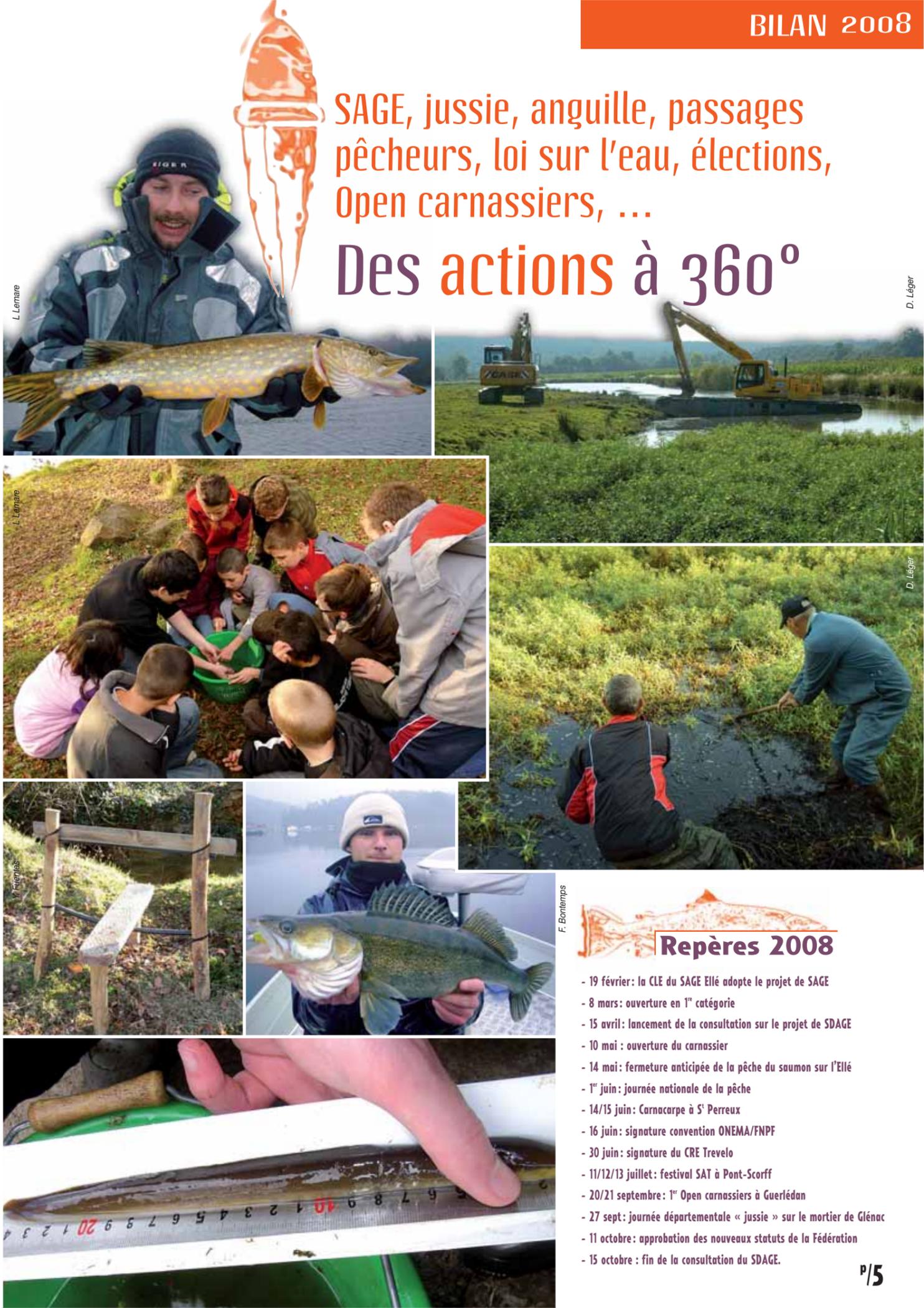
Cette vignette ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé. Se renseigner avant tout déplacement dans un autre département, car la réciprocité n'est pas toujours totale.

\*En supplément seulement de la Carte de Pêche Majeure.



SAGE, jussie, anguille, passages pêcheurs, loi sur l'eau, élections, Open carnassiers, ...

## Des actions à 360°



### Repères 2008

- 19 février: la CLE du SAGE Ellé adopte le projet de SAGE
- 8 mars: ouverture en 1<sup>er</sup> catégorie
- 15 avril: lancement de la consultation sur le projet de SDAGE
- 10 mai: ouverture du carnassier
- 14 mai: fermeture anticipée de la pêche du saumon sur l'Ellé
- 1<sup>er</sup> juin: journée nationale de la pêche
- 14/15 juin: Carnacarbe à S' Perreux
- 16 juin: signature convention ONEMA/FNPF
- 30 juin: signature du CRE Trevelo
- 11/12/13 juillet: festival SAT à Pont-Scorff
- 20/21 septembre: 1<sup>er</sup> Open carnassiers à Guerledan
- 27 sept: journée départementale « jussie » sur le mortier de Glénac
- 11 octobre: approbation des nouveaux statuts de la Fédération
- 15 octobre: fin de la consultation du SDAGE.

# Saison de pêche Toute en contrastes !!!

Un bilan correct mais mitigé : la saison n'a pas été vécue de la même façon selon les pêcheurs. Le temps perturbé n'a pas facilité les choses. Certains ont eu de bons résultats et ce, tout le long de la saison. Le maître mot fut encore l'adaptation. Pour obtenir les meilleurs résultats, il a fallu se caler sur les conditions du moment, en sachant varier les techniques de pêche et oser changer ses habitudes en explorant de nouveaux secteurs de pêche. Le domaine piscicole du département est immense et riche, profitez-en !



Après une ouverture très moyenne, les truites ont été actives jusqu'à la fin août.

températures plutôt favorables à l'activité de la truite. Ceux qui sont sortis régulièrement ont réalisé de beaux paniers. La Sarre, le Tarun, le Sedon, le Kergroix et le Roc'h ont encore été à l'honneur cette année.

En mouche, les meilleurs résultats ont été obtenus par les plus assidus. En effet, les périodes classiques n'ont pas été marquées : période « mouche de mai » mal identifiée, coups du soir aléatoires, éclosions réparties et peu concentrées. Sortir souvent, pêcher l'eau et remettre la « noyée » au goût du jour se sont révélées de bonnes stratégies. Ceux qui se sont adaptés aux conditions ont pu observer que les truites sont en pleine forme. Les nombreuses captures de très beaux spécimens le confirment (nombreuses truites dépassant les 40 cm prises cette année, notamment sur la Sarre).

## Truites : d'avril à août

Les pêcheurs étaient nombreux le matin de l'ouverture mais, un peu partout, les résultats obtenus ont été moyens. Jusqu'à la mi-avril, malgré de bons niveaux d'eau, les températures très basses ont rendu la pêche difficile en début de saison. Les meilleurs résultats ont été obtenus au toc avec de petits appâts (petits vers), au vairon et aux leurres, notamment de petits poissons nageurs. De la mi-avril à fin août, le temps perturbé a favorisé des conditions d'eau et de

La période de début septembre n'a pas été très productive, les poissons rendus peu actifs par les niveaux d'eau devenus bas et surtout perturbés par un vent d'est bien installé.

## Saumons : bien maussade

Si le bilan des déclarations de captures par bassins fait apparaître un résultat moyen pour les saumons de printemps, la saison de pêche des castillons a fortement déçu. Les captures de saumons de printemps s'enchaînaient en début de saison sur l'Ellé et le Blavet, le Scorff, moins pêché, affichant des résultats plus faibles. Sur le Blavet, mai a marqué un coup d'arrêt, les orages ayant rendu la rivière impêcheable pendant plusieurs semaines. Sur l'Ellé, moins atteinte, les captures régulières, notamment sur le secteur de « Loge-coucou », ont permis de consommer entièrement le T.A.C.\* de 91 saumons de printemps entraînant la fermeture dès le 14 mai. Au 31 mai (nouvelle date de fermeture), le bilan faisait apparaître 39 captures sur le Blavet, 103 sur l'Ellé et 12 sur le Scorff.

Pour mieux exploiter le T.A.C., la période de pêche du castillon a été élargie du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre sans interruption, une nouveauté de 2008. Hélas, les faibles remontées de castillons, de moitié inférieures aux prévisions, n'ont permis de réaliser qu'un très petit nombre de captures. Ainsi, les passages de castillons à la station de comptage du Scorff ont difficilement atteint 200 individus pour près de 500 attendus. Plusieurs hypothèses sont à l'étude : faible survie en mer des smolts partis nombreux, présence de filets dans la zone estuarienne

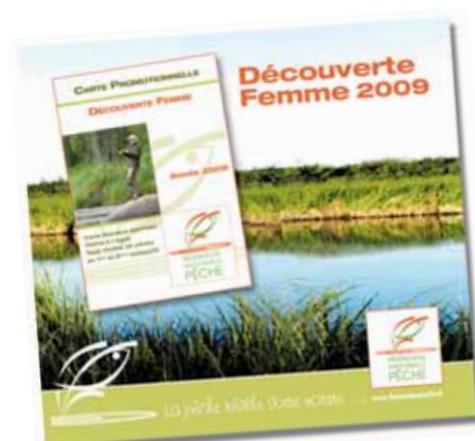


Un saumon de 86 cm pris sur le Blavet. Un début de saison prometteur, mais court en bouche.

(constatation de traces de filets sur de nombreux poissons sur l'Ellé et le Scorff)...

## Carnassiers : une année mouvementée

Un très bon mois de janvier, avec en particulier de très belles captures de perches et de brochets un peu partout, semblait donner le ton de la saison. Pourtant, dès l'ouverture de mai, une partie de chamboule tout s'est jouée. Ainsi, le Blavet, habituellement très bon en début de saison, était-il impêcheable car charriant de la boue suite aux orages coïncidant avec la période de labours. Ses eaux sont restées teintées jusqu'à fin mai favorisant les captures de nombreuses anguilles (voir encadré). Ailleurs, on a pu remarquer, tout au long du mois de mai, de très nombreuses captures de sandres, souvent des poissons très sombres. Il s'agit de « charbonniers », poissons sur nids, qu'il convient de relâcher dans les meilleures conditions (voir encadré p. 7).



## Halage et passerelles sur les canaux

Les barrières implantées à chaque accès le long de l'Oust canalisé par le Conseil Général avaient suscité de grosses inquiétudes quant à la cohabitation avec les vélos. Au cours de cette saison, nous avons constaté que les pêcheurs se sont bien accommodés avec les cyclistes.

Les passerelles circulables permettent d'accéder aux postes situés en contre-halage.

La pêche à partir des passerelles des barrages est interdite et il est possible de pêcher dans les 50 mètres à l'aval de ceux-ci à l'aide d'une unique ligne qui doit être tenue à la main. Le non respect de cette réglementation par quelques pêcheurs risquerait de remettre en cause la possibilité de pêche dans les 50 mètres.

Les agents de développement de la Fédération ainsi que les gardes particuliers d'A.A.P.M.A. sont là pour faire respecter cette réglementation pour le bien de tous, afin d'éviter tout retour en arrière...

## Attention, sandres sur nids !

Le sandre pond ses oeufs dans une frayère immergée de quelques mètres d'eau sur des sables grossiers. Les mâles surveillent la frayère jusqu'à éclosion des oeufs et adoptent un comportement très agressif envers tout intrus au cours de cette période (autres poissons carnassiers, écrevisses, ou encore un leurre passant trop près du nid...). Normalement, lors de l'ouverture de mai, les oeufs sont éclos et les sandres ne sont plus présents sur les frayères sauf lors d'années très fraîches où le développement des oeufs prend du retard. C'est ce qui s'est passé cette année : avec les températures de fin d'hiver et début de printemps restées très basses, les sandres sont restés sur les frayères jusqu'à la fin mai.

Dans ces conditions, il est important de remettre à l'eau tout sandre de début de saison présentant des couleurs très sombres. En conservant ces poissons, on laisse la frayère sans surveillance, à la merci des prédateurs.

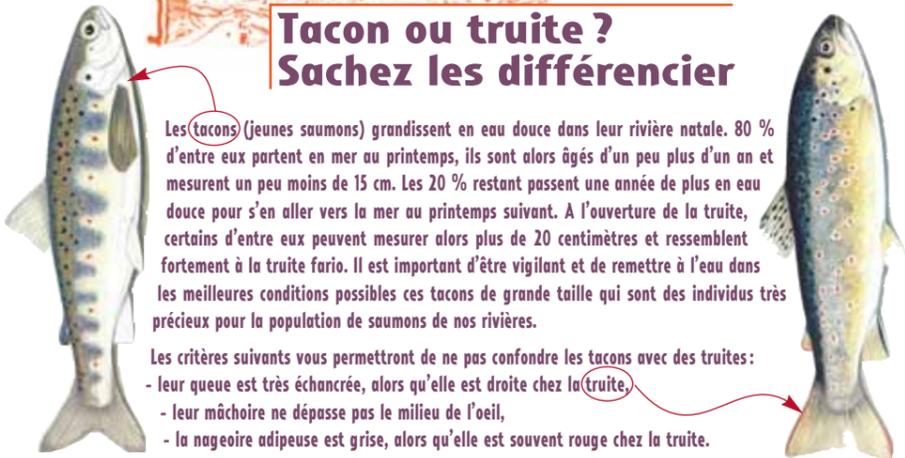


En début de saison, beaucoup de sandres « charbonniers » ont été capturés. Il était important de relâcher - comme l'a été celui-ci ! - ces poissons qui étaient en surveillance de leur ponte.

## L'anguille, reine du printemps

Au niveau européen, l'anguille est signalée en grand danger du fait de l'alarmante diminution de ses stocks (facteurs environnementaux défavorables). Pourtant, on n'en aura jamais autant pêché qu'au mois de mai, cette saison sur le Blavet. Ne vous détrompez pas ! Les eaux du Blavet, teintées par des gros orages fin avril/début mai, ont créé des conditions exceptionnellement favorables pour la pêche de l'anguille qui était alors « hyper-mordeuse ». De plus, la majorité des anguilles capturées était de belle taille. Ces pêches miraculeuses ne reflètent malheureusement pas l'état du stock. Les pêches électriques réalisées cette année sur le Blavet témoignent de la raréfaction de l'anguille (voir page 18).

## Tacon ou truite ? Sachez les différencier



Les tacons (jeunes saumons) grandissent en eau douce dans leur rivière natale. 80 % d'entre eux partent en mer au printemps, ils sont alors âgés d'un peu plus d'un an et mesurent un peu moins de 15 cm. Les 20 % restant passent une année de plus en eau douce pour s'en aller vers la mer au printemps suivant. A l'ouverture de la truite, certains d'entre eux peuvent mesurer alors plus de 20 centimètres et ressemblent fortement à la truite fario. Il est important d'être vigilant et de remettre à l'eau dans les meilleures conditions possibles ces tacons de grande taille qui sont des individus très précieux pour la population de saumons de nos rivières.

- Les critères suivants vous permettront de ne pas confondre les tacons avec des truites :
- leur queue est très échancrée, alors qu'elle est droite chez la truite,
  - leur mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'oeil,
  - la nageoire adipeuse est grise, alors qu'elle est souvent rouge chez la truite.



De belles captures de perches.



Au cours de cette saison, les captures de gros brochets ont été nombreuses. Ici le brochet d'1,03 m capturé à Guerlédan par Yannick et remis à l'eau après photo.



Sur la Vilaine, la saison a été véritablement gâchée par la mise en évidence de la bucéphalose larvaire. Les sandres, carnassiers les plus atteints, présentaient en effet d'inquiétants signes (maigreur, yeux vitreux, faible vitalité,...). Si les analyses ont confirmé la présence du parasite en Vilaine, elles ont à l'inverse, et heureusement, infirmé la rumeur d'une contamination par les PCB. Pour le reste, la saison a été marquée par la forte instabilité des conditions météorologiques qui ont joué sur le comportement des carnassiers. Il était difficile de tomber à coup sûr sur les courtes et intenses périodes d'activité des poissons. Tout n'est cependant pas noir : les nombreuses captures de sandres et de brochets de taille modeste, sur l'Oust et le Blavet, confirment l'amélioration de la reproduction. De plus, les déclarations reçues pour le « concours du plus gros poisson » en témoignent : de nombreuses belles prises ont été réalisées cette année : plusieurs brochets autour d'1,20 mètres sur l'Oust sur le secteur de Saint-Martin ; de très gros sandres (autour du mètre pour 10 kg) sur le lac au Duc. Sur la Vilaine, un sandre record d'1,03 mètre pour 10 kg a été capturé fin mai.

Le silure est toujours en progression sur la Vilaine et la partie basse de l'Oust. Le record Morbihannais a d'ailleurs été battu avec un poisson de 2 mètres pour 50 kg. Une belle bête ! Les carpistes n'ont pas été en reste avec notamment plusieurs spécimens dépassant les 20 kg au lac au Duc (voir p. 9).

Pour la saison prochaine, n'hésitez pas à changer vos habitudes, par exemple en pratiquant plusieurs techniques, en allant prospecter de nouveaux secteurs ou, pourquoi pas, en vous mesurant à de nouvelles espèces comme par exemple l'Alose (voir p. 32). En Morbihan, il y a des pêches pour tous et partout.

L.L.

\* TAC : total autorisé de captures.

Un sandre de 1,03 m et 10,2 kg pêché le 25 mai 2008 sur la Vilaine par Patrick Rivalland, nouveau record du Morbihan.

# Concours du plus gros poisson

## Un poisson de 2 mètres !!



Nous vous disions l'an dernier que nous ne serions pas étonnés de voir des nouveaux records tomber en 2008. Nous ne nous étions pas trompés. Et quels records !! Pour la première fois dans notre département, un poisson atteint les 2 mètres. C'est à Fabien LOZEVIS que nous devons cette première. Il lui a fallu 30 minutes pour sortir de la Vilaine ce silure de 50 kilos. Poisson exceptionnel aussi le sandre capturé par Patrick RIVALLAND : 1,03 mètre. Et cette truite fario de 67 cm pour 3 kilos prise dans le Blavet par François PERONNO !! Ou ce brochet de 1,24 mètre pris par Raoul JUET !! Nouveau record également pour l'espèce chevesne.

Félicitations et remerciements à tous les pêcheurs, dont des jeunes, qui ont fait l'effort de déclarer leurs captures, 44 au total, pour la 5<sup>e</sup> édition de ce concours. Nous invitons tous les pêcheurs qui prennent des jolis poissons - et nous savons qu'ils sont nombreux - à en faire de même pour que l'édition 2009 reflète encore mieux la richesse halieutique du Morbihan.

### Tableau d'honneur 2008

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
brochet	JUET Raoul	St Martin	124	11,600	Oust
sandre	RIVALLAND Patrick	Vannes	103	10,200	Vilaine
truite fario	PERRONO François	Pontivy	67	3,000	Blavet
perche	LANTRIN Olivier		47	1,470	Guerlédan
chevesne	GILARD Eugène	Ploërmel	53	1,780	Ninian (moulin de Bezon)
chevesne	BETRANCOURT Laurent	Melrand	57	1,600	
silure	LOZEVIS Fabien	Mortier Glénac	200	50,000	Vilaine (Rieux)
carpe	THORON Julien	Ploërmel		21,500	Oust à Malestroit
saumon	LE TOURNEUR Claude	Lorient	86	6,000	Blavet

Tous les pêcheurs ayant déclaré un poisson pour ce concours recevront un lot en début d'année 2009.

### Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
brochet	111	15,000	PERRICHOT J Paul	2005
sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2006
sandre	97	11,600	DEVANNES Joël	2006
saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
truite fario	67	3,000	PERRONO François	2008
carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
perche	57	1,900	BETRANCOURT Laurent	2006
tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
brème		3,780	ESTORGUES Jordan	2004
alose	66	2,900	BETRANCOURT Laurent	2006
black bass		2,000	LOZEVIS Fabien	2006
black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
chevesne	53	1,780	GILARD Eugène	2008
chevesne	57	1,600	BETRANCOURT Laurent	2008
silure	200	50,000	LOZEVIS Fabien	2008



### Déclarations de captures de saumons sur l'Ellé, le Blavet et le Scorff

Chiffres de 1998 à 2008

Cours d'eau	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ellé	101	121	202	125	63	46	400	152	185	193	213
Scorff	100	33	50	39	27	7	100	57	100	65	26
Blavet	120	50	104	102	122	49	350	192	139	166	102
Autres rivières	3	0	1	5	5	1	5	4		4	1
<b>Total Morbihan</b>	<b>324</b>	<b>204</b>	<b>357</b>	<b>271</b>	<b>217</b>	<b>103</b>	<b>855</b>	<b>405</b>	<b>424</b>	<b>428</b>	<b>342</b>

### Un conseil pour vos photos

Une photo se doit d'être nette et esthétique ! Pour vous faire photographier avec votre prise, choisissez un fond de nature, le mieux serait au bord de l'eau. Mettez votre poisson en valeur et SOURIEZ!!!!

Issus de la loi sur l'eau de 1992, les SAGE<sup>(1)</sup> prennent progressivement leur place dans le paysage morbihannais. Après l'axe Vilaine-Oust, le Blavet et l'Ellé (SAGE respectivement adoptés en 2003, février 2007 et début 2009), c'est au tour du Scorff de s'engager dans la démarche. Seuls restent en suspens les bassins versant côtiers (golfe du Morbihan et rivière d'Étel).



# SDAGE et SAGE Participer pour protéger !

Documents d'orientation déclinant les dispositions du SDAGE<sup>(2)</sup> de 1996, les premiers SAGE comportaient surtout des dispositions d'ordre général, à caractère incitatif. Premiers documents du genre, ils ont surtout eu pour intérêt de diffuser au sein des commissions locales de l'eau (CLE) rassemblant élus, administrations et usagers, dont les représentants des pêcheurs, des notions essentielles et nouvelles de gestion équilibrée de la ressource en eau.

### Novatrices, les CLE généralisées,

Ces premiers documents comportaient en effet des préconisations sur l'inventaire des cours d'eau et des zones humides, sur la limitation de la prolifération des plans d'eau, sur les migrations piscicoles. Cette prise en compte nouvelle des milieux aquatiques était, certes voulue par la loi, mais également le résultat de la participation des pêcheurs dans les débats conduits au sein des CLE. Remarquons qu'elles étaient considérées très novatrices il y a encore 5 ans et qu'elles sont reprises aujourd'hui dans tous les SAGE morbihannais, ce qui montre le chemin parcouru.

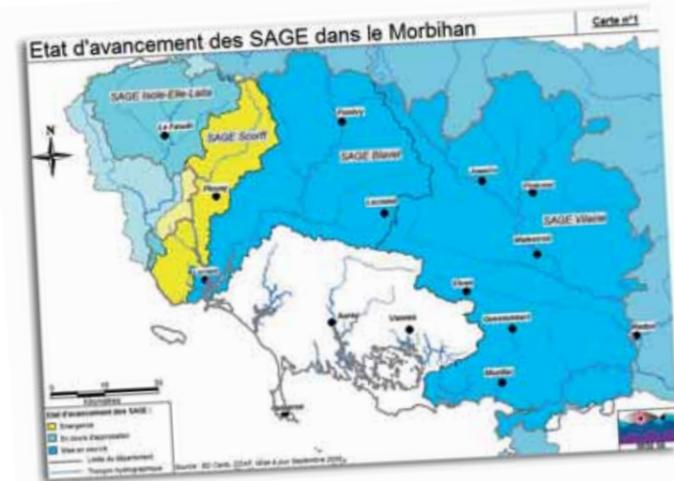
### Un caractère réglementaire

Depuis août 2007, en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les SAGE ont également un caractère réglementaire. Ils peuvent désormais édicter des règles particulières d'utilisation de

la ressource relatives aux installations classées pour l'environnement, agricoles ou industrielles, ainsi que concernant les travaux sur les milieux aquatiques. Ainsi, le SAGE Ellé, le premier concerné par cette nouvelle disposition, prévoit-il dans son règlement plusieurs articles restreignant très sévèrement la création de nouveaux plans d'eau, les travaux sur les cours d'eau ou les atteintes aux zones humides. Ces articles donnent concrètement à l'administration la possibilité de s'opposer (ou soumettre à mesures compensatoires strictes) aux projets de ce type soumis à simple déclaration, tels que les plans d'eau de moins de 3 ha, les opérations de recalibrage de cours d'eau sur moins de 100 m, le remblaiement ou l'assèchement de petites zones humides.

### Etre là où se joue la politique de l'eau

Sur un bassin versant salmonicole sensible et de haute valeur comme celui de l'Ellé, ces dispositions sont essentielles pour obtenir une protection efficace. Encore fallait-il en convaincre la CLE afin qu'elle choisisse de les intégrer dans le règlement du SAGE malgré les contraintes qu'elles peuvent faire peser sur les autres agents économiques. C'est là tout l'intérêt de la participation active des représentants des pêcheurs à cette démarche qui, il est vrai, nécessite un fort investissement et, vu de l'extérieur, peut s'apparenter à de la réunionite.



Fin 2008, quatre SAGE sont approuvés ou engagés. Seuls les bassins côtiers, SAGE pourtant classé prioritaire par le SDAGE de 1996, restent à l'écart.

SDAGE et SAGE sont aujourd'hui les enceintes où se joue la politique de l'eau. Certes, nous n'y obtiendrons pas tout ce que nous pouvons souhaiter, mais ne pas y participer ou, pire, y participer sans position définie, sans objectifs clairs et constants n'est aujourd'hui plus envisageable, sauf à abandonner une part des missions qui sont statutairement les nôtres, celle de la prévention des atteintes au milieu aquatique.

C.L.C.

(1) Schéma de gestion et d'aménagement des eaux.

(2) Schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux : établi à l'échelle du bassin de la Loire et des côtiers bretons, il fixe les grandes orientations que doivent satisfaire chacun des SAGE de son territoire.



La plaquette de présentation des nuisances liées aux étangs est une des premières actions engagées par le SAGE Blavet. Elle constitue le point de départ d'une importante campagne de régularisation/suppression des plans d'eau en situation irrégulière.

## Concession hydro-électrique de Guerlédan L'exemple d'un scandale écologique

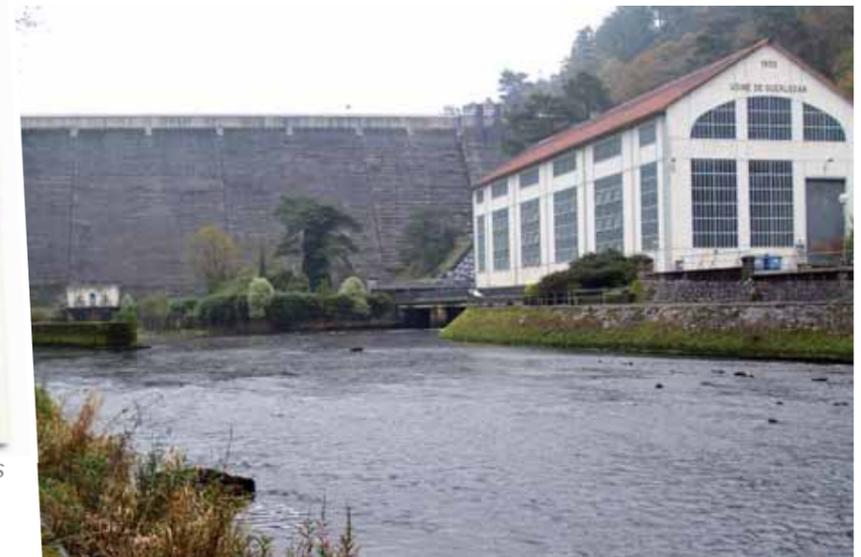
Concessionnaire de l'ouvrage hydro-électrique de Guerlédan, EDF a annoncé en décembre 1994 son intention de demander le renouvellement de cette concession. Après 14 ans d'instruction, ce renouvellement a été signé conjointement fin 2008 par les préfets des Côtes d'armor et du Morbihan pour une durée de 40 années. Les conditions de ce renouvellement sont incompréhensibles et proprement inacceptables au regard de l'impact de cet ouvrage sur les milieux aquatiques.

Malgré les travaux du groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises dans le cadre du SAGE Blavet, malgré l'enquête publique et les dépositions faites, malgré les avis exprimés par plusieurs services de l'administration, le cahier des charges élaboré par la DRIRE, chargée de piloter le dossier, se contente de reprendre, au titre des mesures compensatoires, les mesures déjà existantes lors de la précédente concession (datant de 1946), soit le paiement d'une redevance annuelle de 120 euros, correspondant à la perte de 1000 truitelles de 6 mois (sic). Tout juste est-il prévu que EDF participe à hauteur de 9000 euros à la restauration de frayères à brochets sur le lac, ce qui correspond approximativement à 3 % du besoin estimé.

Rien sur les saumons (qui arriveront avant dix ans au pied du barrage), rien sur l'anguille (espèce fortement impactée par les ouvrages hydro-électriques), alors que l'ouvrage bloque toute migration vers le tiers amont du bassin versant du Blavet, soit 700 km<sup>2</sup>. Nous avions pour notre part proposé des mesures compensatoires sur les ouvrages situés à l'aval, sans succès.

- Des mesures compensatoires analogues à celles de 1946, faisant fi de l'évolution des connaissances et de l'état des peuplements, comme des lois de 1964, de 1984 et de 2006
- Une compensation en frayères à brochet égale à 3 % des besoins
- Des mesures compensatoires annuelles à hauteur de 345 euros :
  - correspondant à ce que doivent payer environ 5 pêcheurs à l'année en compensation de leur impact sur le milieu
  - correspondant environ à 0,0002 % du chiffre d'affaires de l'ouvrage (mais plus, cela aurait mis en cause l'équilibre économique de l'ouvrage, nous a-t-on dit !)

On est loin de la gestion équilibrée de la ressource en eau et du respect des écosystèmes aquatiques dont notre administration à la charge.



Avec cette concession, EDF a reçu un beau cadeau de l'état ... au détriment de la reconquête du milieu aquatique.

Le SAGE Blavet, comme le SAGE Ellé, préconisent de mener des actions de restauration de la continuité écologique par l'aménagement des obstacles existants. Ces préconisations seront mises en œuvre via les CRE.



# Ardent Pêche

## Les meilleurs conseils

Ventes sur place, par correspondance  
Site marchand: [www.ardent-peche.com](http://www.ardent-peche.com)

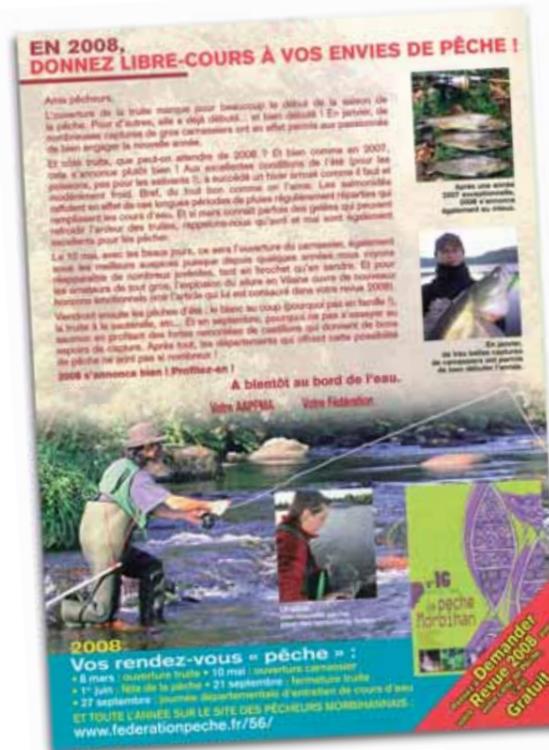
Zone de Tréhonin PONTIVY Le sourm

02 97 25 36 56

Informers les pêcheurs et donner envie d'aller à la pêche ont été les deux principaux axes de travail du volet animation de la fédération en 2008. Les actions vers les plus jeunes se sont poursuivies au travers des animations pêche ou de l'éducation à l'environnement.



# Animation pêche Communication et promotion à poursuivre



Le courrier « d'avant ouverture » : une information qui a certainement contribué à la hausse du nombre de pêcheurs de 2007

Il y a longtemps que l'année n'avait pas commencé sur une augmentation du nombre de pêcheurs : + 4,86 % au niveau national en 2007. Nul doute que les moyens engagés par la FNPF (Fédération nationale de la pêche en France) pour promouvoir le loisir pêche, ont permis d'obtenir ce résultat. A l'échelle du Morbihan, la hausse enregistrée était encore plus sensible : + 6,91 % de pêcheurs adultes et surtout + 93 % de jeunes.

### Internet pour renseigner

Il était donc logique que le conseil d'administration décide de renouveler, en 2008, des actions qui ont permis obtenir ce résultat encourageant pour l'avenir de la pêche associative. 12 000 pêcheurs ont donc été destinataires d'un courrier avant l'ouverture de mars. Le site internet a fait l'objet d'une mise à jour très régulière. La liberté que nous avons maintenant sur cet outil et les liens qui ont été créés permettent au pêcheur de trouver rapidement toutes les infos pratiques : arrêtés pêche, secteurs de pêche des AAPPMA, contacts, actualités... Et pour ceux qui le souhaitent, l'inscription à une newsletter est maintenant possible.

### Initier la découverte par le contact

Promouvoir la pêche c'est aussi aller au contact du public pour faire découvrir, connaître la pêche et mettre en avant la richesse halieutique de notre département. Nous avons participé, de nouveau au festival saumon à Pont Scorf où, cette année, l'animation a pris une autre dimension. Nous avons apporté notre soutien matériel et participé à de nombreuses animations organisées par les AAPPMA : au deuxième « carnacarbe » avec l'AAPPMA de Glénac, forums d'associations, interventions avec des scolaires, fête de la pêche... La fédération a également été partenaire du 1<sup>er</sup> open de pêche des carnassiers aux leurres organisé en Bretagne. Cette manifestation, inscrite au calendrier de l'AFCLP<sup>(1)</sup>, s'est déroulée sur le lac de Guerlédan les 20 et 21 septembre (voir pages 30-31). Remerciements aux bénévoles de l'AAPPMA de Pontivy qui se sont fortement mobilisés.

### Continuer à œuvrer auprès des plus jeunes

Initier à la pêche et faire découvrir le monde de la rivière aux enfants au travers d'animations sont, depuis plus de dix ans, les investissements sur l'avenir que fait le conseil d'administration. Un engagement confirmé en 2007, lors de la mise en place des postes "agents de développement pêche et milieux aquatique". Le conseil d'administration leur a fixé pour missions principales la police de la pêche et l'animation. Yvon Le Clainche et Loïc Lemare sont intervenus sur les projets S"eau"S Blavet, le MIL pêche du lycée St Anges de Kerlebos, une classe canal à Pontivy et plusieurs interventions ponctuelles. Ces séances ont permis à 400 élèves d'appréhender la richesse et la fragilité de nos cours d'eau. Elles ont aussi rendu possible une première approche de notre loisir auprès de 800 enfants, dans le cadre scolaire, ou pendant leurs vacances. Le seul regret

Apprendre la pêche, c'est aussi apprendre à observer.



On doit vraiment mettre les mains dans l'eau ?

pour les animations aura été de ne pouvoir répondre à la demande d'une collectivité faute de pouvoir recruter un encadrement complémentaire. Nous avons pourtant travaillé avec elle depuis plusieurs étés.

Point positif cependant, les enfants ont pu aller à la pêche, encadrés par Philippe Sirop, stagiaire BPJEPS à la fédération jusqu'en juin. Il s'est installé en tant qu'animateur guide de pêche, dès juillet dernier.

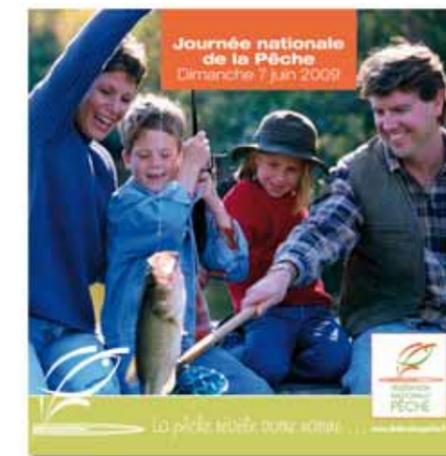
### Une pêche accessible pour tous

Plusieurs aménagements de postes de pêche, pour personnes à mobilité réduite, ont été réalisés sur le département depuis quelques années. Un état des lieux en a été réalisé. L'objectif est dou-

ble : d'une part d'apporter des améliorations aux postes qui le nécessitent, d'autre part de s'y référer pour rendre les aménagements, qui seront réalisés à l'avenir, plus confortables pour les utilisateurs. En effet, les années passant, certains pêcheurs ont de plus en plus de difficultés à passer sous une clôture ou à traverser un cours d'eau. Une démarche dans laquelle l'AAPPMA de Locminé s'est investie en 2008. Ce type de projet présente aussi un autre avantage : il évite que le riverain constate une clôture cassée ou une barrière laissée ouverte. Il y a en cela aussi un intérêt pour que la rivière reste tout simplement accessible à tous.

Y.L.C.

(1) Association française des compétiteurs de pêche aux leurres.



Inscrivez-vous à la newsletter

sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)



Y. Le Clainche

**APPIA BRETAGNE**

Travaux publics et routiers

56300 Pontivy  
Tél. 02 97 25 11 92

56120 St Servant sur Oust  
Tél. 02 97 22 24 24

22530 Mur de Bretagne  
Tél. 02 97 27 50 02

35091 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 65 24 24

Camping BEG ER ROCH \*\*\*

Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient  
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.89.33.75.70  
Fax : 02.97.23.11.66  
Mail : [camping.lefaouet@wanadoo.fr](mailto:camping.lefaouet@wanadoo.fr)  
Ouvert de Mars à Septembre

Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.  
Confort, tranquillité et propreté.  
Location de mobile-homes  
et Bungalows taillés

AUX LOISIRS SPORTIFS

Pêche  
Chasse  
Coutellerie  
Bazar

14 Rue du G. de Gaulle  
56240 PLOUAY  
Tel 0297111386



## Entretien

# Jussie, les pêcheurs se mobilisent sur l'Oust

Alertée par l' AAPPMA Le Mortier de Glénac, la Fédération a choisi de prendre en compte, pour l'année 2008, l'impact des plantes exotiques invasives sur les secteurs de pêche et les zones de reproduction des poissons. Thème retenu pour la journée départementale de restauration des cours d'eau qui tous les ans, depuis 1989, réunit les pêcheurs du Morbihan.



Le marais de boro couvert de jussie avant intervention.

J.C. - Le Clainche



Un ancien bras de l'Oust en voie de fermeture.

J.C. - Le Clainche

J.C. - Le Clainche



Arrachage mécanique de la jussie à l'aide de moyens spécialisés.

## L'AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine, une action concrète depuis 5 ans



J.C. - Le Clainche

Dès son apparition sur le bassin de La Vilaine, la jussie a colonisé les rives de son premier affluent : le Trévelo.

Les conséquences ne se sont pas faites attendre et la pêche y devenant impossible. Dans le même temps, la navigation au niveau du port de Foleux était rendue difficile.

A l'initiative de l'action, les pêcheurs bénévoles de l' AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine ont organisé des chantiers par des interventions manuelles. Les communes de Béganne, Nivillac et Péaule se sont associées à l'action en assurant l'enlèvement de la jussie arrachée.

Chaque année, les bénévoles interviennent trois semaines réparties de juin à début septembre. Chaque jour, deux personnes avec deux bateaux sont présentes par roulement.

L'objectif, en plus de rétablir des secteurs de pêche, est d'éviter que la jussie ne gagne le marais du Trévelo. Depuis cette année, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a pris le relais de l'organisation de la lutte contre la jussie en organisant son arrachage mécanique, à l'aide de la barge de l'I.A.V. "La Belle de Vilaine", auquel participent les pêcheurs.

L'AAPPMA au cours d'une intervention sur le Trévelo.

Leur action consiste à intervenir manuellement sur des secteurs où la barge ne peut pas agir, compte tenu de son tirant d'eau, ou à la suite de l'intervention mécanique, pour ramasser les tiges de jussie restantes.

Plusieurs visites sur place ont permis de se rendre compte de l'ampleur du problème : des surfaces entières de marais et des linéaires importants de cours d'eau sont envahis par des végétaux. Le problème, qui gagne dans le département, porte un nom : les végétaux aquatiques exotiques invasifs. Dans le cas de la partie aval de l'Oust, l'espèce la plus problématique est la jussie. Cette plante originaire d'Amérique du sud, est présente en France depuis le 19<sup>e</sup> siècle, mais c'est depuis une trentaine d'années qu'elle est en forte extension. C'est pour ses qualités ornementales qu'elle a été volontairement disséminée dans les plans d'eau extérieurs. Elle se développe principalement sur les parties lentes des rivières, les canaux, fossés ou plans d'eau. La jussie est traitée depuis une dizaine d'années dans le département, essentiellement pour son impact sur la navigation.

### Des dommages sur la pêche et le milieu en augmentation

Faute d'une intervention adaptée, la jussie a gagné du terrain. Sa présence est constatée dans le Morbihan sur l'Oust et la Vilaine. De nombreux marais ou plans d'eau sont envahis : Mortier de Glénac, marais de Suscinio, étang de Tréauray... L'implantation de la jussie se fait par enracinement en berge avec une colonisation progressive vers la rivière ou le plan d'eau. Ponctuellement, la fermeture du milieu est telle que toute pratique de loisir pêche est rendue impossible. La prolifération de la plante dans les milieux aquatiques naturels peut entraîner une perte importante de biodiversité. Localement, elle peut remettre en cause l'atteinte du bon état écologique des

cours d'eau en impactant fortement les zones de reproduction des poissons et autres animaux inféodés aux milieux aquatiques : amphibiens, macro invertébrés, oiseaux.

### Le 27 septembre 2008, plus de 300 personnes contre la jussie

Lors de la présentation de l'action du Conseil Général pour lutter contre la jussie début 2008, les pêcheurs ont proposé de s'associer au projet en organisant la journée départementale de réhabilitation de cours d'eau sur ce secteur de l'Oust. Deux objectifs ont été retenus pour cette action :

- sensibiliser et former les AAPPMA du Morbihan au problème de la jussie : reconnaissance, modes d'interventions,
- réaliser une intervention manuelle, complémentaire de l'action mécanique engagée par le Conseil Général du Morbihan avec l'appui technique de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

Le travail a été réparti en plusieurs secteurs d'intervention :

- le marais de Boro : intervention sur un ancien bras de l'Oust depuis la berge,
- l'Oust : intervention à partir de barques, à l'aval du barrage de la Potinaie et démonstration d'une intervention mécanique par le bateau de l'I.A.V. (Institut d'Aménagement de la Vilaine).

La mobilisation a été forte : plus de 300 personnes présentes sur le chantier, 18 AAPPMA venues de l'ensemble du département, l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins, l'AAPPMA de Redon, les agriculteurs riverains, les chasseurs locaux...

Arrachage de la jussie à l'aide de crocs.

La FDAAPPMA de Loire Atlantique s'était déplacée avec un bateau ramasseur. Confrontée à la jussie depuis une dizaine d'années, elle avait répondu favorablement à notre demande de participation pour nous faire part de son expérience.

Localement, la commune de Saint Vincent sur Oust a apporté sa logistique en mettant notamment à disposition sa salle pour le déjeuner pris en commun. A l'issue de la matinée, plus de 150 m<sup>3</sup> de jussie avaient été retirés.

### Une démarche à long terme

La forte mobilisation des pêcheurs a été déterminante pour la lutte contre la prolifération de la jussie. Conscient de ce problème le Conseil Général du Morbihan a engagé un programme important d'arrachage. En complément des interventions sur le chenal de navigation, les secteurs non navigués et les annexes sont en cours de traitement : le marais de Boro, le Mortier de Glénac et le site

de la Dérais. Pour l'année 2008, le montant des interventions s'élève à 500 000 €. Il est aidé en cela par l'I.A.V. qui assure une mission d'assistance technique et des interventions à l'aide de ses moyens propres.

D'ores et déjà, un programme ambitieux est annoncé pour 2009, avec la poursuite des interventions sur l'Oust et ses annexes hydrauliques, mais également sur le cours aval de l'Arz. Localement les pêcheurs sauront apporter leur aide à ce vaste combat, en se concentrant sur des interventions manuelles indispensables.

J.C.L.C.



J.C. - Le Clainche



Avec la mise en oeuvre dès 2009 des contrats de bassins versants sur le bassin de l'Oust, la quasi-totalité du Morbihan sera couverte par des programmes intégrant des actions d'hydro-morphologie avec, en point de mire, le bon état écologique fixé par la DCE. C'est dans ce contexte que s'insère désormais l'action conduite par la Fédération. Zoom sur quelques unes de ses actions !

## Gestion piscicole

# Actions d'hydro-morphologie

### Drayac 2008, objectif frayères



30 tonnes de graviers roulés et 15 tonnes de blocs ont été répartis en 2008 sur deux affluents de la Drayac pour restaurer ces frayères.

À la fin de cette dernière année de chantier pour la Gaule muzillacaise et la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la protection du Milieu aquatique, la réhabilitation de près de 320 m<sup>2</sup> de frayères à truites fario fonctionnelles, réparties sur deux affluents principaux de la Drayac, les ruisseaux de Trébénan et de Trémaret.

La solution technique a consisté à répartir 30 tonnes de graviers roulés (substrat de pont) en association avec des aménagements complémentaires de type blocs épars, abris ligneux en berge, ... La poursuite du suivi environnemental engagé depuis 2005 permettra de suivre l'efficacité de ce type d'aménagement. À noter que la totalité des travaux effectués cette année a été réalisée en régie par les bénévoles de l'AAPPMA en collaboration avec les salariés de la FDPPMA 56.

#### De l'action à la communication

La fin du programme de réhabilitation engagé depuis 2005 a également été l'occasion de mettre l'accent sur le volet « communication-promotion ». En effet, la réception des tranches de travaux 2006 et 2007 a permis de réunir tous

les partenaires et de communiquer via différents média (presse spécialisée, presse grand public, radio, télévision). Un film a été réalisé, retraçant l'histoire de l'opération à travers trois éléments majeurs : l'organisation du chantier départemental sur la Drayac en 2006, le trophée Halieutica - Lyonnaise des eaux, la réception des tranches 2006 et 2007. Ce reportage disponible en versions de 3 et 6 minutes, est destiné à être consultable sur le site internet de la Fédération.

#### Les pêcheurs passent le flambeau

Après trois années passées à travailler activement sur la Drayac, les pêcheurs vont à présent passer la main au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan. Il vient d'engager un Contrat de Restauration Entretien sur la totalité de son bassin. L'objectif affiché de cette future programmation de travaux est l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Fort de leur implication, les pêcheurs resteront particulièrement attentifs aux solutions techniques proposées et vigilants durant les phases de mise en œuvre.

Y.F.

Y.F.

### Libre circulation sur le Trévelo, c'est parti !

La fragmentation des cours d'eau par les obstacles infranchissables est particulièrement préjudiciable pour la truite fario. Sa capacité de circulation est alors

diminuée. Les risques d'augmentation de la compétition intra spécifique, la perte d'importantes surfaces propices à la reproduction, l'isolement génétique, le

risque d'anéantissement total des populations en cas de pollution ou de sécheresse s'en trouvent augmentés. Le bassin versant du Trévelo, malgré un état général qualifié de « peu perturbé » par l'é-

tude préalable au Contrat Restauration Entretien, n'échappe pas à cette problématique. Aussi, le rétablissement de la continuité sur le cours principal et les affluents est l'une des actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état écologique en 2015.

Pour répondre à cet objectif, la Fédération s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce volet sur la base de dix aménagements par an sur cinq ans. Cette année, une première série de rampes d'enrochements a été réalisée pour un montant de 9905€ financés par : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne, 30 % Conseil Général du Morbihan, 20 % collectivités piscicoles (Fédération et FNPF).

Y.F.



Pose d'une protection de berge en finition d'une rampe d'enrochement.

### Etude Tromeur : un exemple d'implication des pêcheurs

À la demande de l'AAPPMA « l'Ablette Ploermelaise », un stagiaire en Master Environnement – Droit, à l'université de Rennes I, a été accueilli cet été par la Fédération dans le but d'effectuer un état des lieux du ruisseau de Tromeur. La gestion patrimoniale de ce ruisseau est confiée à l'AAPPMA. Les objectifs de cette étude sont multiples : réaliser un diagnostic du bassin versant de Tromeur, proposer des actions pour favoriser le développement des populations de truite sur le bassin, intégrer les données recueillies dans un Système d'Information Géographique (SIG) pour

faciliter l'actualisation des données, sensibiliser les acteurs locaux pour initier une démarche globale à l'échelle du bassin. Les résultats de cette étude seront présentés en mairie du Roc Saint André, en présence des représentants de l'AAPPMA, de la FDPPMA56 et du maire de la commune, gage espéré d'un futur travail de partenariat pour le Tromeur.



Y.F.

Une première étude sur le bassin salmonicole du Tromeur initiée par l'AAPPMA « l'Ablette Ploermelaise », destinée à fournir des pistes pour de futures actions et susciter une réflexion avec les acteurs locaux.

### Suivi des frayères à brochets : résultats contrastés

Le suivi de l'efficacité des frayères à brochets, évaluée par pêches électriques d'indices d'abondance en mai, a montré en 2008 des résultats assez variables selon les sites. Les frayères de Montertelot, de Tréverand et de Bréhalé sur l'Oust, du Trou Perdu sur le Blavet ont eu des résultats assez bons, globalement dans la moyenne des années précédentes. La frayère du Cosquer amont, située elle aussi sur le bassin du Blavet, a eu, pour la première fois, des résultats assez bons également. Le début de colonisation végétale commence à offrir plus de sup-

ports pour la ponte du brochet. En revanche, aucun brocheton de l'année n'a été pêché sur la frayère de la Bagotaie sur l'Oust, qui fonctionne pourtant bien habituellement. Pourtant, on a pu observer sur ce site de très nombreux alevins de cyprinidés. La production des frayères de Beaumont et du Guer a toujours du mal à décoller du fait pour la première d'une insuffisance de supports de pont, et pour la seconde d'un envahissement massif par l'élodée.



A.L.C. Un brocheton affamé en vaut deux !

L. Lemire

### Vers la réhabilitation du Runio



Un projet de réhabilitation d'habitats piscicoles actuellement à l'étude devrait permettre de restaurer près de 5 km du Runio actuellement fortement rectilignes et peu diversifiés.

Fort de l'expérience de ses chantiers de réhabilitation hydro-morphologique, la Fédération a été mandatée, en 2008, par le Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, pour réaliser une étude préalable à la réhabilitation du Runio et d'un affluent, l'Er Ponto. Les objectifs affichés par cette étude sont doubles :

- Définir, sur la base d'un état des lieux préalable, les aménagements à réaliser pour rétablir une qualité hydro-morphologique du cours d'eau compatible avec les impératifs de bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau
- Fournir au maître d'ouvrage un descriptif des aménagements lui permettant d'engager les demandes d'autorisation éventuellement exigées ainsi que les appels d'offres.

Les propositions issues de cette étude seront intégrées au Contrat de Restauration Entretien du Blavet actuellement en phase d'élaboration. Au total, ce projet permettra la réhabilitation de près de 5 kilomètres de cours d'eau fonctionnels.

## Gestion patrimoniale sur l'AAPPMA de Lorient : bilan très positif



A.L. Caudal

Dans le cadre du suivi du plan de gestion piscicole de l'AAPPMA de Lorient, des pêches électriques ont été effectuées le 25 septembre sur des affluents du Blavet aval. Il s'agissait de vérifier l'efficacité de la gestion patrimoniale mise en place depuis cinq ans sur les bassins du Ty-Mad et du Sebrevet. Les indices truites ont également été conduits sur le Temple, cours d'eau sur lequel sont effectués des lâchers de truites portions avant l'ouverture. Les résultats ont été très satisfaisants sur les trois bassins. Sur toutes les stations prospectées, aussi bien en gestion patrimoniale que sur les secteurs de déversement de portions, les différen-

tes cohortes de truites étaient bien représentées : truitelles de l'année, jeunes truites et truites adultes. Les nombres de truites pêchées en 5 minutes variaient de 24 sur la station aval du Temple à 55 sur le ruisseau de Chauzel, affluent du Sebrevet. Et il ne s'agissait pas que de juvéniles : sur ces 55 truites pêchées, 17 étaient maillées. Au total, 210 truites ont été capturées sur les 6 stations, dont 46 étaient maillées et 64 étaient issues de la reproduction de l'hiver dernier. Pas d'inquiétude à avoir sur ces cours d'eau : l'absence de déversement de juvéniles y est tout à fait compatible avec la pêche.

A.L.C.

Une des grosses truites pêchées qui mesurait 26 cm à la fourche.

## Indice d'abondance saumons : une année moyenne

Les résultats des pêches d'indices d'abondance de 2008 sont dans l'ensemble assez moyens. Sur la grande majorité des stations échantillonnées, les résultats sont cependant supérieurs à ceux de 2007, qui étaient très faibles. Mais ils ne rejoignent pas pour autant les niveaux des années 2005 et 2006. A noter quand même la présence de juvéniles de saumons de l'année sur la Claie, le ruisseau de Pesle (affluent du Trévelo) ainsi que le Liziec... autant de cours d'eau qui ne sont pas tous les ans colonisés par les géniteurs de saumons.

A.L.C.

Les forts niveaux d'eau de l'été ont induit une grande répartition des tacons sur les radiers.



L. Lemaire

## Indice d'abondance anguilles : des 1<sup>ers</sup> résultats inquiétants

Des pêches électriques d'indices d'abondance anguilles ont été conduites pour la première année sur le bassin du Blavet. 24 stations de pêche réparties sur l'ensemble des affluents ont été échantillonnées. Les résultats font apparaître de bons indices d'abondance uniquement sur les affluents situés très en aval sur le bassin (Kerpont, Toul Douar). Mais dès les stations situées un peu plus loin de la mer, les densités d'anguilles s'effondrent. Des anguilles ont été capturées jusque sur le Stival, affluent du Blavet situé en amont de Pontivy, mais en nombre extrêmement limité. Ces résultats confirment malheureusement la situation de plus en plus préoccupante de la population d'anguilles.

A.L.C.



A.L. Caudal

Les anguilles pêchées sur les affluents du Blavet sont principalement des adultes, ce qui témoigne d'un faible renouvellement des populations.

Retrouvez toutes ces infos sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

**CAHIER SPÉCIAL PÊCHE**

Pages 19 à 31

P. Quilly

F. Bontemps

F. Bontemps

A. Lesan

Y. Le Clainche



# Réglementation 2009 : fiche pratique

## >>> Dates d'ouverture

- 1<sup>re</sup> catégorie et truites : du 14 mars (à 8h00) au 20 septembre inclus
- 2<sup>de</sup> catégorie\* :
  - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1<sup>er</sup> janvier au 25 janvier et du 9 mai au 31 décembre
  - b) poisson blanc : toute l'année
  - c) saumon, alose, anguille : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

\* Attention : le lac de Guerledan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

## >>> Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une 1/2 h avant le lever du soleil ni plus d'une 1/2 h après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales.

## >>> Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- saumon : voir réglementation spécifique
- sandre : 40 cm

- black-bass : 30 cm (en 2<sup>de</sup> catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2<sup>de</sup> catégorie)

## >>> Nombre de lignes autorisées

- en 1<sup>re</sup> catégorie : une seule ligne sauf sur certains plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 24). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1<sup>re</sup> catégorie.
  - en 2<sup>de</sup> catégorie : 4 lignes.
- Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

## >>> Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour et par pêcheur
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour et par pêcheur
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique.

## >>> Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 17 avril inclusivement.

## >>> Rappels réglementaires importants :

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans toutes les eaux de la première catégorie, cours d'eau ou plan d'eau, y compris sur les plans d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite, de même que la pêche à partir des écluses et passerelles de barrages (R436.70 du CE).
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2<sup>de</sup> catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'aloise sur le Blavet.

### Important

L'arrêté préfectoral réglementant la pêche est affiché dans toutes les mairies. Il est également consultable sur les sites internet de la Fédération et de la préfecture du Morbihan, dans la rubrique « eau ».

## Tarifs des cartes de pêche 2009

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte membre "personne majeure" : 40 €
- Carte membre "personne mineure" : 9 €
- Carte journalière : 7 €
- Carte "vacances" : 18 €
- Carte découverte : 2 €
- Carte promotionnelle "femme" : 30 € (CPMA et réciprocité EHGO incluses)

>>> Vignette E.H.G.O. : 18 €

>>> Vignettes CPMA :

- CPMA "personne majeure" : 28 €
- CPMA "personne mineure" : 1 €
- CPMA "migrateurs" : 33,50 €
- CPMA "vacances" : 12 €
- CPMA "journalière" : 3 €

>>> Où se procurer ces cartes ?

Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires des AAPPMA (liste sur le site internet de la Fédération), en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter des conseils et vous fournir en matériel adapté.

## Maison de l'eau et de la pêche

L'Ecluse - 56140 Malestroit - Tél. 02.97.75.26.50

Aquariums d'eau douce • Maquettes • Vidéo  
Matériels anciens et récents

Entrée gratuite

### OUVERTURE :

→ Du 15 juin au 14 septembre : tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 19h

→ Du 1<sup>er</sup> mai au 14 juin et du 15 septembre au 31 octobre, WE et jours fériés : de 14h à 19h

www.ccmb.fr  
ouvert tous les jours du mardi au samedi midi

**Crédit Mutuel de Bretagne**  
LA banque à qui parler

**CMB de Vannes Le Pouffanc**  
Route de Nantes  
Le Pouffanc 56860 SENE  
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89



# Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.

Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q*	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	+++ Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche	H
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	+++ Tous poissons blancs ++ Sandre, brochet, perche	H
	L'Yvel	Ploërmel, Maunon	+ Truite + Brochet, perche ++ Sandre, poisson blanc	H
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ Truite ++ Brochet, perche, poisson blanc	H
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ Truite ++ Poisson blanc et carnassier	H
	L'Oyon	Guer	Truite	H
	La Claiè	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++ Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H
	L'Arz 1 <sup>re</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	++ Truite, brochet, perche + Poisson blanc	H
	L'Arz 2 <sup>e</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++ Brochet, poisson blanc	H
	Le Sedon	Josselin	++ Truite	P
Bassins côtiers	Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++ Truite, poisson blanc, brochet	H
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++ Truite	P
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes	++ Truite	P
	Le Kergroix	Auray	+++ Truite (fario et de mer) + Saumon	P
	Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++ Truite (fario et de mer) Saumon (pêche interdite)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+ Truite, poisson blanc, carnassier	H	
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ Gardon, brème ++ Sandre, perche, autres blancs + Brochet, truite ++ Saumon (en aval) + Truite de mer (en aval)	H
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	+++ Truite, poisson blanc, carnassier	H
	L'Evel	Baud, Locminé	++ Poisson blanc, brochet + Truite + Saumon (en aval)	H
	Le Tarun	Baud, Locminé	+++ Truite	P
	La Sarre	Melrand, Guéméné	+++ Truite	P
	Le Brandifroust	Melrand	+++ Truite	P
	Le Sebrevet	Lorient	+++ Truite	P
	Le Kersalo	Lorient	+++ Truite	P
	Le Temple	Lorient	+++ Truite	H
	Bassin du Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	++ Truite ++ Saumon + Brochet, poisson blanc
Le R. de S' Sauveur		Plouay	+++ Truite	P
Bassin de L'Ellé	La Laita		++ Truite, saumon	P
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	++ Truite ++ Saumon, brochet, poisson blanc	P
	Le Naic	Entente du haut Ellé	+++ Truite	P
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ Truite ++ Saumon	P
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++ Truite	P
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	++ Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++ Truite	P	
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++ Carnassier, poisson blanc	H	

GP : Gestion Piscicole

H : Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Patrimoniaire (sans introduction de poissons)

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité pêche en barque	Quantité	Espèces
Étangs accessibles sans supplément	Étang de Lannéec	1	AAPPMA de Lorient	Oui (2)	+++ Perche, brème, gardon, carpe +++ Brochet
	Étang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui (3)	+++ Sandre ++ Brochet, poisson blanc
	Étang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	++ Brochet, brème, gardon
	Étang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	+++ Poisson blanc + Brochet, perche
	Étang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	Non	+++ Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
	Étang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui (2)	+ Carnassier, poisson blanc
	Étang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux, de Questembert	Oui (2)	+++ Brochet, perche, carpe
	Étang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	Oui (2)	++ Brochet, poisson blanc
	Étang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	Non	++ Sandre + Poisson blanc
	Étang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	+ Brochet, poisson blanc
	Étang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	++ Poisson blanc, carnassier
	Étangs de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	Non	+++ Poisson blanc, carnassier ++
	Étang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	++ Poisson blanc, carnassier
	Étang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui (1)	+++ Poisson blanc, carnassier
	Étang de la Rocquennerie	17	Mortier de Glénac	Non	Poisson blanc, carpe, carnassier
	Étang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	Non	++ Poisson blanc, carnassier.

Tous ces étangs sont classés en 2<sup>de</sup> catégorie.

(1) : Barque sans moteur

(2) : Moteur thermique interdit

(3) : Moteur thermique interdit si > 6 cv.



# COTES D'ARMOR

Inscrivez-vous à la newsletter  
sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

ILLE ET VILAINE

FINISTÈRE

LOIRE ATLANTIQUE



Page 30



Page 28

-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie
-  Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 23)
-  A visiter





## Pour pêcher dans le Morbihan : cartes et réciprocité

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA)

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins. En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

### » La carte de membre "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA.

### » La carte de membre "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2009) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune !

### » La carte "découverte"

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2009) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés.

### » La carte "vacances"

Conçue pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, cette carte peut être délivrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 15 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre.

### » La carte "journalière"

Même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée. Délivrable toute l'année.

### » La carte promotionnelle "femme"

Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en première comme en deuxième catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie de la réciprocité EHGO sans supplément.

ATTENTION : seules les cartes de membre « majeur » et « mineur », ainsi que la carte « promotionnelle femme », peuvent recevoir la CPMA « migrants ».

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.



## Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

» Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n°19, dite de Minazen, et l'écluse n°23, dite de Kerrouse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.

» Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n°16, dite de S<sup>t</sup> Adrien, et l'écluse n°18, dite de S<sup>te</sup> Barbe.

» Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n°8, dite de Guern, et l'écluse n°9, dite de S<sup>t</sup> Nicolas des eaux.

» Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n°3, dite de Signan, et l'écluse n°4, dite du Roch.

» Le Blavet : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n°2) et l'écluse de la Cascade (n°108).

» Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre le pont de la RN 166 au Roc S<sup>t</sup> André et l'écluse n°28 dite de "La Ville aux Figlins".

» Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : de l'écluse n°28 dite de "La Ville aux Figlins" au pont des 2 rivières (amont écluse n°29).

» Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de S<sup>t</sup> Congard).

» L'Oust, du Pont du Guelin au mur du château de la Luardaye.

» L'Oust entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'embarquement de l'île aux pies, à l'amont, commune de S<sup>t</sup> Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).

» L'Oust, du barrage de la Potinais au pont de S<sup>t</sup> Perreux, route de Redon (RD153-A).

» Etang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits).

» Etang au Duc de Ploërmel : sur les sections comprises entre "Benguil" (commune de Loyat) et "La Rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat)



au parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) pour la partie Est.

» L'étang communal de la Peupleraie à La Trinité Porhoët : sur la totalité de son périmètre.

» L'étang au Duc à Vannes : sur la totalité de son périmètre.

» L'étang de S<sup>t</sup> Malo de Beignon : sur la totalité de son périmètre.

» L'étang de Lannec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre (pêche autorisée en barque, moteur électrique exclusivement).

» L'étang de Kerloquet à Carnac : sur la totalité de son périmètre.

» L'étang du Valvert en Noyal Pontivy : sur la totalité de son périmètre.

» L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre.

» L'étang de la Rocquennerie à La Gacilly : sur tout son périmètre.

» L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.

» L'étang de Réguiny : sur tout son périmètre.

» L'étang communal de Ménéac : sur tout son périmètre.

» L'étang de Tréauray : sur 150 à 200 m, à environ 500 m en aval de Moulin d'Estaing (rive Brech). (Le parcours sera délimité par un balisage)

» L'étang de Tréauray : sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de S<sup>te</sup> Anne et de la retenue (côté Plumergat).

» L'étang de Vaulaurent à S<sup>t</sup> Martin sur Oust : sur la totalité de son périmètre.

ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,

- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage et, interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),

- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,

- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de



## Plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie autorisés à deux lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie suivants :

- Etang communal de CRUGUEL
- Etang communal de GUEGON
- Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- Etang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- Etang communal de LANOUEE
- Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUeltas

- Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO

- Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERT

- Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de ST JACUT LES PINS

- Etang communal de SAINT NICOLAS DU TERTRE

- Etang communal de SERENT

- Etang communal de GUERN

- Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND

- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TREDION

- Le petit étang de KERBEDIC, commune

de SAINT TUGDUAL

- Etang Fleuri, commune de BUBRY

- Etang dit de l'Abbaye à LANGONNET

- Etang communal de TREFFLEAN

- Etang du Petit Moulin sur SAINT MARTIN SUR OUST à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS S<sup>t</sup> MAURICE).



## Cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie dans le Morbihan

- » 1/ La Vilaine.
- » 2/ L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- » 3/ Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
- » 4/ La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- » 5/ L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en-dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
- » 6/ L'Arz en aval du 2<sup>e</sup> pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.

- » 7/ Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- » 8/ Le canal du Blavet.
- » 9/ Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- » 10/ Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- » 11/ La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- » 12/ Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de

ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).

» 13/ Les étangs de plus de 3 ha.



VOTRE MARQUE DE DISTINCTION

FISHING SPIRIT

Venez découvrir nos articles sur notre site de vente en ligne

WWW.FISHING-SPIRIT.COM



## Réserves de pêche et réglementations particulières 2009

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. d'AURAY

- L'étang de TREURAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BRECH (limite aval), soit sur une distance de 200 m.

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervivo, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Kergroix : Merci de respecter le chemin d'accès aux parcours au niveau du moulin de la Demi-ville - rive droite)

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "Entente du haut Ellé"

- Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Guéméné'

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Guer

Bassin de l'AFF

- Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aër rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Lorient

- Le Blavet, sur 200 m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule mouche autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée du 4 avril au 8 mai 2009.

- Étang de Saint Mathurin en PLOEMEUR : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Mauron

- Ruisseau le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de MAURON).

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Muzillac

- La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Le KERVILY : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Pontivy

- Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Le ruisseau de KERVENOËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.

- Le ruisseau du GUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "La gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

### Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Vannes

- Étang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervivo, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

## Pour découvrir de NOUVEAUX COINS !

Chaque pêcheur a près de chez lui un ou quelques coins fétiches, qu'il pêche régulièrement, qu'il connaît par coeur et qui lui assurent des captures régulières. Certains s'en contentent ; d'autres souhaitent cependant aller plus loin, découvrir de nouvelles rivières, de nouvelles émotions. Pour eux, mais aussi en pensant à ceux qui découvrent la pêche, les AAPPMA du Morbihan et la Fédération, avec leurs partenaires, ont édité différents documents d'information que vous trouverez dans les offices de tourisme et chez les dépositaires de cartes. Nous pouvons également vous les adresser moyennant une participation aux frais d'envoi.

### • Guide de l'EHGO

Présentation de trois parcours dans chacun des 33 départements adhérents

### • Topo guide "Je pêche en Morbihan"

Présentation de 69 parcours des 26 AAPPMA du département

### • Dépliants d'AAPPMA

Présentation de trois-quatre parcours de l'AAPPMA

Disponible pour les AAPPMA suivantes : Entente du haut-Ellé, Grandchamp, Guer, Locminé, Melrand, Ploërmel, La Roche-Bernard, Peillac, St Martin/Oust, Vannes.

### • Topo guide "pêche du saumon sur le Scorff"

Présentation détaillée de cinq parcours de pêche du saumon sur le bas-Scorff.



Pour recevoir ces documents :

Adresser votre demande à la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan, 3 rue Marcel Dassault, 56892 S' Avé cedex, en joignant quatre timbres (tarif normal) par document souhaité, sauf les dépliants d'AAPPMA (1 timbre par document).



**Chasse - Pêche**  
 Jean-Luc JEZO  
 Point pilote Markor  
 56500 Bignan  
 02 97 60 57 01

**Nouveau** Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter

**Vous êtes internaute ?**  
**Vous êtes pêcheur ?**

Rendez-vous sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

- Les parcours de pêche
- Les différentes AAPPMA
- Infos, réglementation, actualités régulières
- etc

**NEWSLETTER**

Pour recevoir en direct les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : rien de plus simple, inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter



Un pêcheur,  
un lieu

# Le Sedon

Quelques secteurs permettent de pêcher efficacement à la mouche. Gwénéolé conseille de pêcher à partir de la berge pour éviter les ondes sur les secteurs lents.



L. Lemare



## Une rivière à découvrir

Magnifique petite rivière au cours naturel et préservé, le Sedon fait partie des dix meilleures rivières du Morbihan pour la pêche de la truite. La gestion pratiquée par l'AAPPMA de Josselin est patrimoniale; de ce fait on y rencontre une population de truites exclusivement sauvages, abondantes et batailleuses. Faisons plus ample connaissance avec le Sedon, ses parcours de pêche, les techniques les plus efficaces...

G. Rousseaux

Gwénéolé Rousseaux pêche la truite dans le Sedon depuis l'âge de 12 ans. Membre de l'AAPPMA de « L'hameçon Josselinois », Gwénéolé a aujourd'hui 19 ans et habite Guégon. C'est avec son père qu'il a découvert la pêche de la truite dans le Sedon. Il affectionne particulièrement cette rivière pour son côté naturel et sauvage et pour la bonne santé de sa population de truites. Son record de taille de truite sur le Sedon est de 35 cm et 40 cm pour son père. Gwénéolé a beaucoup pêché cette rivière sur tout son cours, en pratiquant des techniques différentes. Voici quelques uns de ses conseils :

- Favoriser la pêche au toc qui est la technique la plus praticable du fait de l'encombrement sur certains secteurs. Au toc, on est rarement bredouille sur le Sedon.
- Par eaux troubles, pêcher au toc; par eaux claires au vairon et aux leurres durs; utiliser la mouche dès la fin du mois de mars, au besoin en pêchant « l'eau ».
- Bien se cacher car l'eau est souvent claire et les poissons sauvages bien farouches
- La pêche à la mouche y est difficile; on peut pourtant la pratiquer sur certains secteurs plus dégagés. Il faut choisir une canne courte (7,5 pieds) et ne pas descendre dans l'eau dans les secteurs lents. Les ondes créées par les déplacements alertent les poissons.
- La taille légale de capture sur le Sedon est de 20 cm. Gwénéolé conseille de relâcher les poissons de moins de 23 cm. En effet, les poissons entre 25 et 30 cm sont fréquents.

### Bonne santé et très bonne population de truites

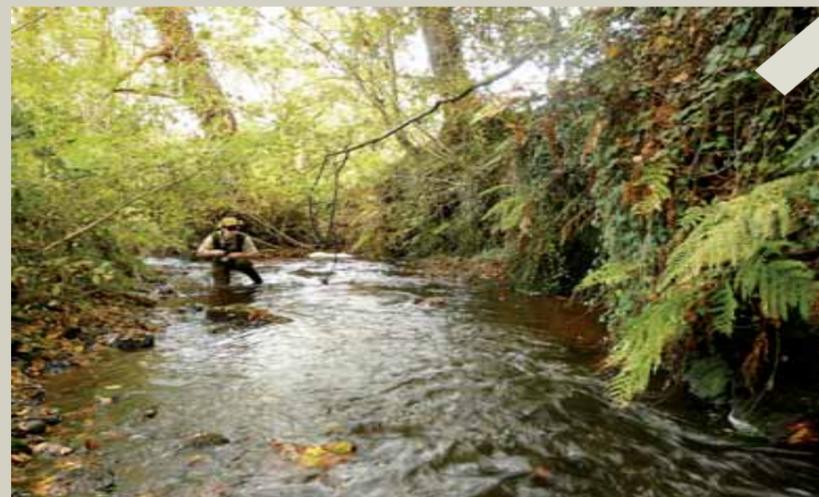
La rivière chemine dans une vallée sauvage, bordée de bois, de prairies, avec quelques secteurs de marécages et peu de cultures intensives. Le cours du Sedon est caractérisé par une alternance de plats courants, ou parfois lents, ponctués par des secteurs plus rapides sous les moulins. D'une manière générale, les berges sont très boisées apportant un bon ombrage au cours d'eau mais rendant plus difficile la pêche sur certains secteurs. Tous ces éléments sont des atouts

qui contribuent à la bonne santé du cours d'eau et de sa population de truites dont toutes les classes d'âge sont représentées. On y trouve des truites de très belles tailles, les poissons dans la gamme 25/30 centimètres sont bien représentés. Certaines truites peuvent atteindre les 40 centimètres. Seuls quelques seuils de moulins posant des problèmes de franchissement seront à aménager dans les années à venir.



G. Rousseaux

Les truites de 30 cm ne sont pas rares sur le Sedon.



Par eaux basses et claires, la pêche aux leurres durs est la technique à privilégier.

L. Lemare



La pêche au toc est la technique la plus efficace sur le Sedon. Elle s'adapte aux secteurs les plus encombrés.

L. Lemare

### Les techniques les plus efficaces pour le Sedon

Plusieurs techniques sont intéressantes sur le Sedon. La configuration de la rivière, avec un encombrement assez important des berges, privilégie la pêche au toc que l'on peut pratiquer tout le long du cours. Les pêches aux leurres et au vairon manié sont efficaces sur de nombreux secteurs. On peut également pratiquer la pêche à la mouche sur certaines portions aux berges plus dégagées. Les 16 km du cours principal sont

exploitables dans sa quasi-totalité à l'exception de quelques secteurs marécageux, plus difficiles d'accès.

L.L.

Gwénéolé utilise de petits poissons nageurs à bavette qui mesurent entre 3 et 5 cm. Il est utile de disposer de plusieurs tailles ainsi que de plusieurs coloris afin de coller à l'humeur des poissons.



L. Lemare

## Trois parcours : carte IGN 919 Est (Josselin)

**1 → Le Moulin de Lemay :**  
Accès amont : par le moulin de Lemay, prendre le chemin derrière le moulin et se garer à proximité du petit pont. Particularités : sur 1,5 km à l'aval du moulin la rivière de 3 m de large en moyenne, est assez rapide. On y trouve de très nombreuses truites dont certaines atteignent les 30 cm. La partie aval est plus lente est peu fréquentée. Le cours d'eau serpente dans une zone humide. Les nombreuses sous berges peuvent réserver de belles surprises. Technique : la pêche au toc est la plus efficace sur ce parcours relativement encombré.

**2 → Parcours du pont de Sedon :**  
Accès : par l'aval, D126 de Guégon à Plumelec, se garer à proximité du pont. Par l'amont, par le moulin de Clan, se garer en bordure de chemin. Particularités : largeur moyenne : 3,5 m. Alternance de secteurs courants et portions plus lentes. Le parcours mesure 1,5 km de longueur et est très accessible. Technique : privilégiez la pêche au vairon manié en début de saison ou par eaux fortes, puis le lancer léger avec de petits poissons nageurs ou des petites cuillers.

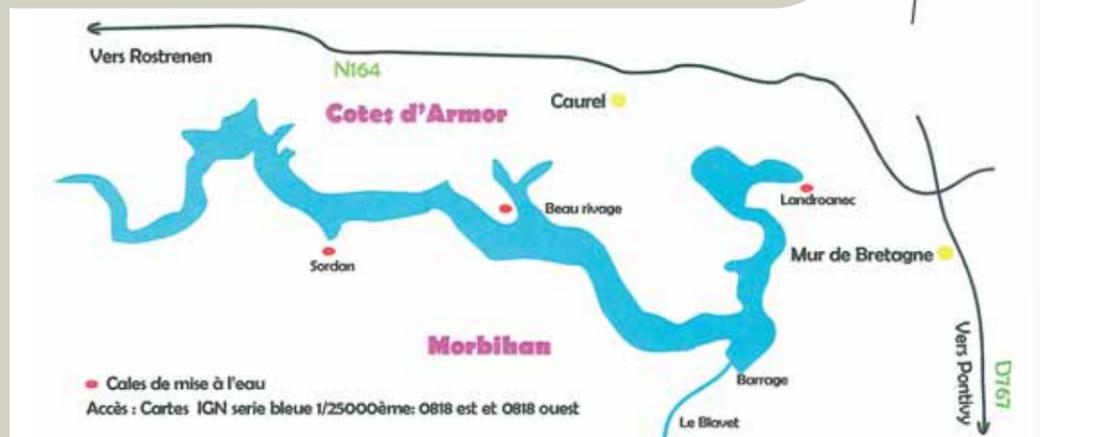
**3 → Le moulin de Coët-Digo :**  
Accès : du moulin de Coët-Digo, prendre le chemin descendant en rive droite. Faire 500 m et se garer en bordure de chemin. Particularités : le Sedon mesure une largeur de 4 à 5 mètres et serpente lentement dans une prairie dégagée. Technique : dans la prairie (300 m), la pêche à la mouche est très efficace, parfois dès la fin mars.



Un pêcheur,  
un lieu

# Lac de Guerlédan

Pour naviguer sur le lac de Guerlédan vous devez être titulaire du permis fluvial dès lors que la motorisation de votre bateau dépasse 6 CV. La vitesse y est limitée selon les zones définies par un arrêté préfectoral, téléchargeable sur le site de la Fédération : [www.federation.fr/56/](http://www.federation.fr/56/), rubrique "où pêcher" page AAPPMA de Pontivy.



## Objectif carnassiers!

Situé en centre Bretagne, entre Morbihan et Côtes d'Armor, le lac de Guerlédan est, avec ses 400 hectares, le plus grand lac breton. Erigé sur le cours du Blavet, le barrage remplit aujourd'hui différentes fonctions. Mais c'est bien pour les carnassiers, et le sandre en particulier, que les pêcheurs viennent majoritairement pêcher le lac.

Il y a certes les fonctions de production électrique, régulation des crues, alimentation en eau potable du barrage. Se sont développées sur et autour de cette retenue d'eau le tourisme et des activités de pleine nature : marche, VTT, canoë kayak... et la pêche. Ou plus exactement de nouvelles formes de pêche. Car la pêche était pratiquée dans la vallée bien avant quelle ne soit inondée. La diversité d'habitats du lac permet aux espèces caractéristiques des plans d'eau d'être présentes : perches, brochets, sandres, poissons blancs et carpes y trouvent abris et nourriture. Carnassiers et sandre en particulier sont particulièrement recherchés par les pêcheurs qui fréquentent ce lac.

### Une pratique qui a évolué

La topographie, le cheminement sur les berges et la structure des fonds rendent l'approche des postes difficile, voire impossible, du bord, en dehors de certains secteurs (landroannec, sordan, beau rivage) qui sont fréquentés essentiellement aujourd'hui encore par les pêcheurs locaux. Guerlédan se pêche maintenant beaucoup en bateau. Les nouvelles techniques de pêche sportives qui nécessitent l'utilisation de can-

nes courtes et légères, l'apparition des échosondeurs et les informations qu'ils permettent d'avoir en instantané ont aussi profondément bouleversé l'approche de la pêche. Et puis tout naturellement parce

Une compétition qui a suscité beaucoup de questions et d'intérêt.

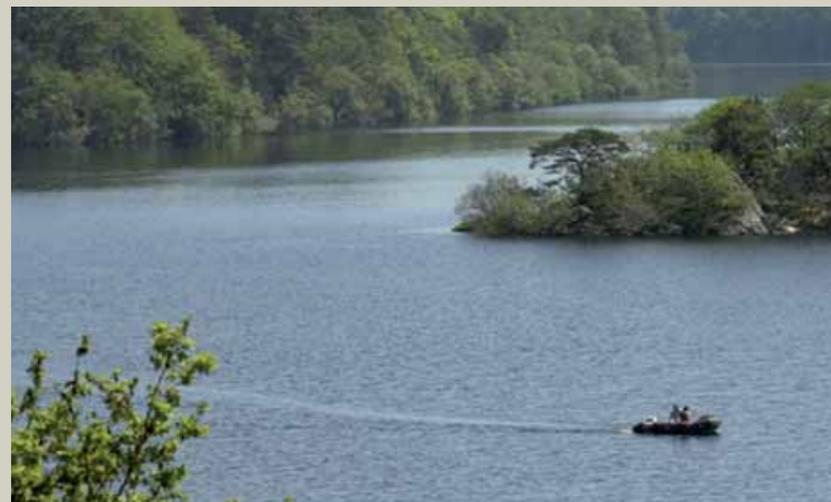


Y. Le Clairche

que chaque pêcheur de carnassier le sait : derrière chaque caillou, sous chaque branche, sur chaque dalle peut se tenir un poisson. Et quoi de plus agréable que de pouvoir enchaîner une prospection de tous ces postes, les uns après les autres, sur une telle surface et dans une

hauteur d'eau allant jusqu'à une quarantaine de mètres. C'est cela qu'ont découvert les participants au 1<sup>er</sup> open de pêche des carnassiers qui s'est déroulé à Guerlédan les 20 et 21 septembre 2008.

Y.L.C.



OT Guerlédan

Quel plaisir de pouvoir pêcher sur un tel site !!

## Pour une première... c'est une première !

Extrait du site internet de l'AF CPL par Fred Julian, président fondateur de l'association. « La Fédération de Pêche des Côtes d'Armor, du Morbihan et les AAPPMA de Mur de Bretagne et Pontivy peuvent s'enorgueillir d'avoir organisé un Open carnassier digne de ce nom. En effet, pas moins de 1 200 personnes s'étaient données rendez-vous sur les bords du lac de Guerlédan pour participer à de nombreuses animations proposées durant les deux jours de la compétition. Simulateur de pêche, démonstrations et découverte de nombreuses techniques pendant le déroulement du casting kid et lors du retour des compétiteurs à chaque fin de manche. Le beau temps lui-même s'est mis de la partie en réservant un soleil radieux durant tout le week-end. Pour la partie compétition proprement dite, ce fut également une très belle réussite. 24 équipages sont venus se mesurer sur ce lac de barrage. Certains avaient d'ailleurs plus de 12 heures de route pour venir titiller les carnassiers. C'est dire si la réputation de ce barrage avait déjà fait le tour sur les forums relatant de la compétition. D'autres avaient même pris quelques jours de vacances auparavant pour aller y « pré-fisher ». Bref, c'est avec détermination que les compétiteurs démarrèrent en trombe la première manche... »

Pour en savoir plus : [www.afcpl.fr](http://www.afcpl.fr)

## Témoignage : "un potentiel extraordinaire"

« Nous sommes l'équipage 84 du circuit AFCPL, plus connu sous le nom de GUIDOLIN Joan et POINCOT Stéphane. Nous sommes originaires de Grenoble. L'open de Guerlédan ne figurait pas dans le déplacement de notre circuit mais étant donné notre classement sur le général « brochet » nous étions obligés d'y participer. Départ jeudi matin à 3 heures et 12 heures plus tard nous voilà arrivés à Beau Rivage, de nuit. Le lendemain, on se réveille émerveillés par la beauté du lac. Tout ces arbres dans l'eau, c'est parfait. Vite, le bateau à l'eau et c'est toute la journée que nous allons échosonder le lac. Grâce à nos échosondeurs side imaging de chez humminbird la tâche est plus simple. Et il y a en a des choses à voir ! Les écluses, les murs, le bateau coulé devant le barrage... La plupart des poissons se trouvent à 12 mètres, mais étant sur une stratégie brochet, les bordures nous intéressent aussi. Il faut dire qu'avec tout ces bois morts, il y a un poste potentiel tous les mètres. Le soir, nous avons eu la chance de voir deux très gros brochets capturés par le gérant de la crêperie de Beau Rivage ; ce qui confirme le potentiel extraordinaire de ce lac. La compétition s'est bien déroulée. Nous terminons 2<sup>e</sup> au classement brochet et 4<sup>e</sup> au général. Nous avons été agréablement surpris du monde et surtout de l'intérêt des spectateurs lors de l'arrivée des compétiteurs. Cela permet l'échange avec le public car nous n'avons rien à cacher et c'est comme cela que nous pouvons faire avancer la pêche en France. Un grand bravo à tous les organisateurs et merci pour votre accueil chaleureux, et... à l'année prochaine.

Amicalement  
Joan et Stéphane



**PROTECTION PARE-SOLEIL**  
**R. MOUCHY SAS**  
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22  
 Stores intérieurs et extérieurs  
 Motorisation • Entretien  
 Bâches • Réparations camping  
**DEVIS GRATUIT**  
 Fabricant • Installateur

Alose



La pêche de l'alose, poisson migrateur, offre de très fortes sensations car ce poisson, qui atteint régulièrement une taille de 60 cm pour plus de 2kgs, est un combattant infatigable.

# Montées d'adrénaline

La grande alose est une espèce migratrice anadrome; elle se reproduit en eau douce, comme le saumon et la truite de mer. Ce poisson de la famille des clupéidés (harengs) est apparu dans le Morbihan au début des années 2000 et s'est bien développé sur les parties basses du blavet, de la vilaine et de l'oust.

### Des « bulls » par dizaines

Les adultes remontent de février à juin, en général dans les fleuves où ils sont nés, pour se reproduire. Ils sont âgés de trois à huit ans. Les géniteurs meurent après la reproduction. L'alose fraie entre début mai et fin août sur des sites typiques caractérisés par une plage de graviers et cailloux de 5 à 10 cm de diamètre ainsi qu'un courant rapide. La ponte se déroule de nuit, selon une succession de séquences comportementales très caractéristiques qui constitue le phénomène de « bull ». Les œufs coulent et se logent dans les interstices du substrat. Après un temps d'incubation de quatre à huit jours, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère. La dévalaison des alosons s'effectue en bancs en été et en automne de l'année de naissance et dure de trois à six mois.

### Les techniques de pêche les plus efficaces

L'alose arrêtant de se nourrir dès lors qu'elle remonte en eau douce, il faut privilégier des techniques qui agissent sur le côté agressif du poisson. Deux techniques principales permettent d'obtenir les meilleurs résultats: La pêche à la cuiller et la pêche à la mouche. Dans tous les cas, la combativité exceptionnelle de ce grand clupéidé nécessite l'emploi d'un matériel solide et adapté.

### A la cuiller, au ras du fond

Pour la pêche à la cuiller, utilisez une canne de puissance 10/30 ou 15/40

# garanties !

grammes et de 2,40 m à 2,70 m. Son action doit être très progressive pour amortir les ruschs puissants et éviter les décrochés dus à la fragilité de la bouche. Le moulinet robuste (type 3000 ou 4000) sera garni de nylon (plus souple et plus élastique que la tresse) de 25 centièmes. Les cuillers à utiliser sont de type « mepps-agglia » en numéro 1, 2 ou 3. L'important étant de faire travailler la cuiller au ras du fond, il faudra la choisir en fonction de son poids. Par eaux basses, l'emploi d'une cuiller n° 1 sera un choix judicieux de même que celui d'une quimperloise jupée n° 2 ou 3 par eaux fortes.

### A la mouche, redoutable

La pêche à la mouche est d'une efficacité redoutable et cette technique décuple les sensations. La canne idéale mesure de 9 à 10 pieds. Le moulinet devra être très robuste. La soie, de n° 6 à 8, intermédiaire ou flottante, sera choisie en fonction du niveau de l'eau et de la force du courant. Le bas de ligne devra rester assez sommaire (1 mètre de 40 centièmes plus 1 mètre de 30 centièmes et en pointe 1,5 mètres de 25 centièmes). Le choix de la mouche, de type « streamer », est très important, pas tant le modèle (couleur, forme) que le poids. Le plus important est de la faire travailler au ras du fond. On lance perpendiculairement au cours d'eau, puis on contrôle la dérive aval de sa mouche en suivant les veines de courant et en effectuant de légères retenues. Il est important de toujours garder le contact pour sentir toute saisie de la mouche par une alose.

### Gare au combat

Les touches d'aloses (souvent en fin de dérive) peuvent être très variées allant de la tirée douce au toc bien perceptible, en passant par le démarrage en trombe et le saut spectaculaire. Gare au combat! Vous serez surpris de sa combativité. Elle donne tout, multipliant les démarrages, vous gratifiant de quelques sauts... un bonheur qui peut durer plusieurs minutes et faire bien mal au bras!



Dans la plupart des situations, une mouche à alose « pêchante » est une mouche qui travaille au ras du fond. Il conviendra de réaliser plusieurs modèles de poids différents.



Quelques matériaux nécessaires à la confection d'une mouche à alose.

### La pêche de l'alose en Morbihan

L'alose est présente sur les parties basses du blavet, du Scorf, de la Vilaine et de l'Oust. Cependant, sa pêche se pratique de préférence dans les endroits où les poissons sont rassemblés et où l'eau est courante, principalement sous les barrages. Sur l'Oust, les secteurs à privilégier sont compris entre les barrages de Limur (Peillac) et de Foveno (Malesroit). Sur le Blavet, les secteurs de pêche se situent entre les barrages des Gorêts et de Quellenec (Lochrist).

### Le Blavet aux Gorêts, un haut lieu de la pêche de l'alose

On trouve sous le barrage des Gorêts la plus importante concentration d'aloses du département. Pour profiter pleinement de ce poisson, l'AAPPMA de Lorient a mis en place un parcours « mouche » temporaire sur les 200 mètres à l'aval du barrage des Gorêts (voir p 26). Cette initiative a connu un vif succès avec une très bonne fréquentation. Certains pêcheurs d'autres régions ont même pris

des vacances spécialement pour profiter du parcours. La pêche de ce nouveau poisson procure des montées d'adrénaline phénoménales. Sa présence en Morbihan est une richesse halieutique à découvrir. Venez vous mesurer à une alose, vous ne serez en aucun cas déçus !!!

L.L.



## Carte d'identité

La grande Alose (Alosa alosa), Linné 1758

Famille: clupéidés.

Description: la grande alose présente un corps fusiforme comprimé latéralement et un profil dorsal fortement incurvé. La tête est haute et large. La bouche, fragile, explique les nombreux décrochés.

La couleur du dos est d'un bleu profond virant au vert, tandis que les flancs et le ventre sont d'un blanc argenté avec une tâche noire en arrière de l'opercule. La nageoire caudale est très fourchue.

Alimentation: la grande alose se nourrit de zooplancton, de larves et de petits crustacés ainsi que de petits poissons. Elle peut atteindre 80 cm pour 5 kg. Sa cousine l'alose feinte (Alosa fallax), plus petite, semble absente sur la côte bretonne.



## Fiche pratique

• Ouverture 2009 : en 1<sup>re</sup> catégorie, période d'ouverture de la truite. En seconde catégorie, du 1<sup>er</sup> janvier au 25 janvier et du 4 avril au 31 décembre.

• Période la plus favorable: de mi-avril à fin juin

• Taille légale de capture: 30 cm

• Conditions de pêche les plus favorables: privilégier les hausses de températures et les petits coups d'eau. Dans l'après midi pour les journées les plus fraîches et jusqu'au coup du soir les journées chaudes.



Une alose de taille moyenne: plus de 60 cm pour 2 kg.



Le parcours des Gorêts sur le blavet, un des meilleurs parcours de France pour la pêche de l'alose à la mouche.

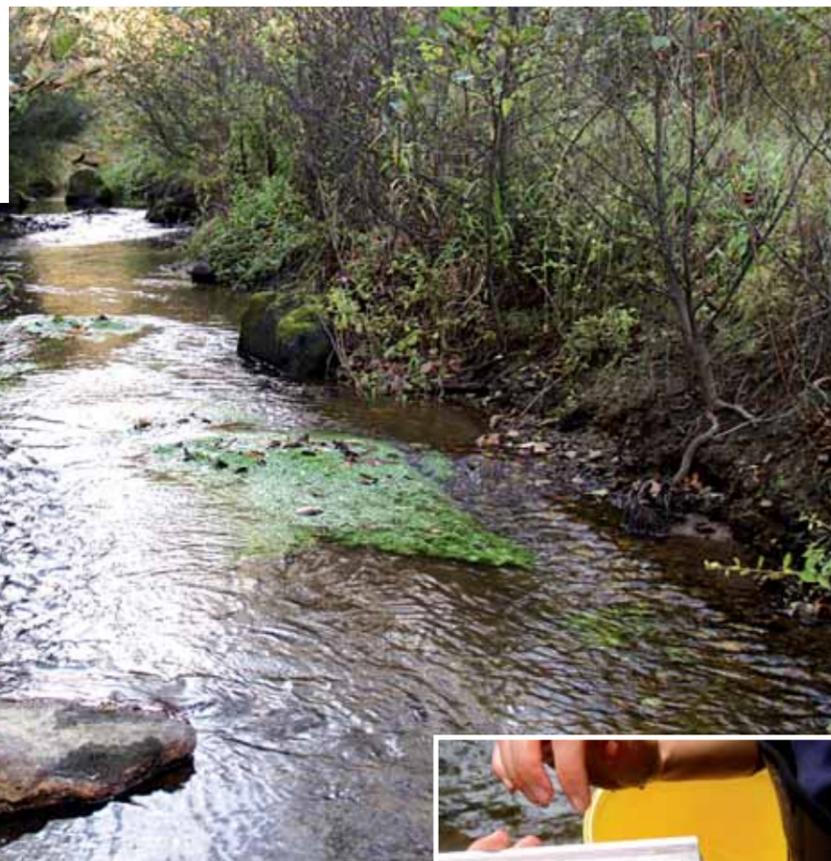


La défense exceptionnelle de l'alose offre un combat très intense.

Pendant de trop nombreuses années, l'aménagement des routes, des nationales aux vicinales, et jusqu'aux chemins de remembrement, a sacrifié les milieux aquatiques au confort et à la sécurité des automobilistes que nous sommes.



## Aménagement Les routes prennent soin des ruisseaux



C. Le Clève

L. Lemare

Sur ce secteur du Liziec, recalibré en 2000 lors de l'aménagement d'un échangeur routier, une dizaine de truites et un tacon ont été trouvés en 2008 lors d'un inventaire piscicole. Depuis, les techniques de réhabilitation de milieu ont été largement perfectionnées.

Qui n'a pas en tête un aménagement routier ayant réduit un ruisseau à un simple fossé rectiligne en pieds de remblai, un pont ou une buse mal calé devenu infranchissable pour les poissons ou des zones humides remblayées sans vergogne pour éviter les virages. En 1992, tout change! La loi sur l'eau, via la nomenclature qui lui est associée en mars 1993, impose de prendre en compte l'impact des aménagements, notamment routiers, sur les milieux aquatiques et de mettre en place les mesures compensatoires et de limitation de cet impact. Sont ainsi visés les obstacles aux migrations piscicoles, les remblaiements de lits majeurs et de zones humides, les recalibrages de cours d'eau, les rejets d'eaux pluviales...



C. Le Clève

Désormais, les ouvrages hydrauliques, buses ou ponts, sont conçus pour que le franchissement piscicole soit assuré.

### Réduction des impacts...

Désormais, les impacts, mis en évidence par les études préalables, sont en grande partie limités. Ainsi, les parties de cours d'eau détournées sont reconstituées avec des méandres et des techniques de génie végétal à l'écart de la chaussée. Les buses et ponts sont enterrés sous le fond du lit du cours d'eau afin de permettre la reconstitution de ce lit à l'intérieur de l'ouvrage. Les remblaiements de zones humides sont minimisés par le choix du tracé le plus approprié. Ou bien, lorsqu'ils ne peuvent être évités, il est demandé au maître d'ouvrage de reconstituer, préférentiellement en tête de bassin des cours d'eau interceptés par le projet, une zone humide d'une surface double à celle remblayée. De plus, afin de compenser la création de nouvelles surfaces imperméabilisées, des bassins tampons sont constitués dans les points bas du tracé, avec un débit de fuite compatible avec le milieu récepteur. Enfin, la conduite des travaux est organisée de façon à réduire les risques de pollution vers l'aval, notamment l'entraînement de matières en suspension.

Malgré ces mesures de limitation, les aménagements, de par leur importance, gardent souvent un impact résiduel. Celui-ci peut toutefois être compensé par des mesures supplémentaires, sans lien direct avec l'aménagement, comme par exemple la modification de buses formant obstacle aux migrations piscicoles ou la reconstitution d'habitats sur un affluent proche.

### 15 ans pour révolutionner des pratiques

1993-2008! Il aura fallu 15 ans pour que se fasse cette évolution, cette révolution. Le temps que paraissent les textes d'application de la loi et que ceux chargés de l'appliquer soient formés pour cela; qu'ils mettent en place les outils et l'information nécessaires; que les différents intervenants (maîtres d'ouvrages, ingénieurs et techniciens, bureaux d'étude, etc) intègrent ces problèmes nouveaux pour eux, enrichissent leur culture « travaux publics » avec ce qu'il faut de culture « biologique », trouvent les solutions techniques adaptées et, au final, changent leurs pratiques. Humainement, c'est aussi pour certains, dont il faut ici saluer le travail, 15 ans d'entêtement pour imposer le respect des textes et les évolutions qu'ils apportent. Et, de l'autre côté, c'est l'ouverture d'esprit nécessaire pour accepter de s'adapter, d'évoluer... qu'il ne faut pas négliger: les habitudes ont la peau si dure! Reste aujourd'hui à souhaiter que cette évolution se poursuive, que les techniques de réhabilitation s'affinent et que, surtout, l'on ne revienne pas en arrière.

C.L.C.



Y. Fuentes



C. Le Clève



C. Le Clève

Remblaiements de vallées, buses et ponts infranchissables, ruisseaux recalibrés: les travaux routiers ont pu avoir des impacts négatifs énormes sur les milieux aquatiques.



C. Le Clève

Les bassins d'orage placés avant le rejet au ruisseau permettent d'atténuer les variations de débit. Ils peuvent également jouer un rôle de prévention des pollutions.

## Pas seulement les grandes routes...

L'obligation faite par la loi sur l'eau de prévenir les atteintes au milieu aquatique ne concerne pas que les grands ouvrages routiers. Elle vise également la pose des passages busés, ainsi que les travaux dans le lit mineur des cours d'eau. Les textes de référence sont les articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, la nomenclature annexée à l'article R214-1 du même code et l'arrêté du 28 novembre 2007.

Cet arrêté fixe les prescriptions générales que doit respecter tout déclarant au regard de la rubrique 3-1-2-0 de la nomenclature « eau » relative aux ouvrages conduisant à modifier le lit mineur des cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m (déclaration). Ses principales dispositions sont les suivantes:

- Le déclarant doit respecter les engagements figurant à son dossier et ne pas dépasser les seuils liés aux autres rubriques (art. 2). L'article 4 définit les limites générales que doit respecter l'ouvrage. En particulier, il ne doit pas «... modifier significativement la composition granulométrique du lit mineur » (portée au regard de la mise en place de buses de longueur inférieure à 10 m).
- L'article 5 définit les documents que doit fournir le déclarant (descriptif du milieu, plan de chantier, planning de travaux, destination des déblais, etc)
- L'art 6 prévoit différentes obligations permettant de limiter l'impact des travaux:
  - Absence d'érosion progressive ou régressive
  - Respect des capacités de nage des poissons (lame d'eau et vitesse)
  - Rétablissement d'un lit d'étiage, maintien de la diversité des écoulements, reconstitution de faciès en cas de dérivation, etc
  - Contraintes liées à la pose de buses pour assurer la continuité écologique
- L'art 10 oblige à la tenue d'un compte-rendu de chantier et à l'envoi d'un plan de récollement à l'issue des travaux.

**ALRE PECHE et CHASSE**  
N°1 du Leurre en France

4 Boutiques pour votre service

<b>Alre Pêche AURAY</b> Z.A Porte Océane 56400 Auray Tél: 02.97.50.78.71	<b>Alre Pêche QUIMPER</b> 26 Avenue Ty Douar 29196 Quimper Tél: 02.98.90.00.86
<b>Alre Pêche VANNES</b> Z.A Atlantheix 56450 Theix Tél: 02.97.42.60.34	<b>Alre Pêche INTERNET</b> www.alre-peche.com contact@alre-peche.com



## Réforme des institutions

# Le chantier avance

Votée le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) réforme en profondeur textes et institutions de l'eau et de la pêche. 2007 avait ainsi vu les créations de la FNPF<sup>(1)</sup>, de l'ONEMA<sup>(2)</sup>, de la CPMA<sup>(3)</sup>, ainsi que la parution de plusieurs textes d'application. Ce chantier s'est poursuivi en 2008 par la parution de nouveaux textes d'application de la loi et par la modification des statuts associatifs.



Après un long suspense, le brochet, espèce repère des milieux d'eau calme, est inscrit dans la liste des espèces dont les frayères doivent être protégées.



C. Le Clève

Certains des nouveaux textes parus sont rassurants pour l'avenir des milieux. C'est le cas de l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions que doivent respecter les travaux de modification du lit mineur des cours d'eau soumis à déclaration (longueur inférieure à 100 m) et de celui du 30 mai 2008 fixant les prescriptions applicables aux travaux de curage. Bien appliqués, ces deux textes permettent d'envisager une protection très efficace des ruisseaux (voir encadré p 34).

### Ruisseaux bien protégés

Autre bonne nouvelle, le brochet a finalement été retenu comme une des espèces dont les frayères doivent être protégées (décret 2008-283 du 25 mars 2008)<sup>(4)</sup>. Bien qu'essentiel, le brochet étant une espèce repère de l'état des cours d'eau lents, ce point était loin d'être acquis au vu des discussions qui avaient précédé la prise du décret. Reste que la désignation des zones de frayère est toujours en cours en cette fin d'année 2008 et que la volonté ministérielle semble tendre vers un nombre restreint de frayères désignées, ce qui limiterait la portée et l'intérêt de ce texte de protection des milieux.

Autre texte important et favorable : le décret 2008-720 du 21 juillet 2008 fixe les modalités d'attribution du droit de pêche à une AAPPMA ou à la Fédération pour une durée de 5 années en cas d'opération d'entretien de cours d'eau majoritairement financée sur fonds publics (CRE par exemple).



Y. Fuentes

### Évolutions statutaires

Enfin, deux arrêtés ont modifié les statuts-type des AAPPMA (27 juin 2008) et des FDPPMA (17 juillet 2008). Pour les AAPPMA, les principales modifications portent sur l'organisation de l'association, notamment le nombre de membres du Conseil d'administration (obligatoirement compris entre 7 et 15), et sur la nécessité que le plan de gestion de l'AAPPMA soit compatible avec les orientations définies par la Fédération en matières de protection et gestion des milieux aquatiques. Ils prévoient également d'améliorer la coordination entre AAPPMA d'un même bassin et de favoriser la réciprocity (déjà totale dans le Morbihan).

Pour les Fédérations, les modifications portent également sur la réciprocity - qui doit être favorisée -, sur la compatibilité entre le Plan Départemental de gestion Piscicole (PDGP) et les plans de gestion des AAPPMA. Par ailleurs, la représentation des pêcheurs amateurs aux engins

est renforcée avec, en particulier, la création d'une commission « pêcheurs aux engins » au sein de la Fédération qui doit être consultée pour avis pour toutes les décisions concernant ce type de pêche.

est renforcée avec, en particulier, la création d'une commission « pêcheurs aux engins » au sein de la Fédération qui doit être consultée pour avis pour toutes les décisions concernant ce type de pêche.

Toutes les AAPPMA et la Fédération ont, dans le courant de l'automne, procédé à la mise en conformité de leurs statuts avec ces nouveaux statuts-type au cours d'assemblées générales extraordinaires organisées à cet effet. En novembre et décembre, ont également été organisées les élections renouvelant les bureaux de toutes les AAPPMA, avant que se déroule (en février-mars 2009) celle du Conseil d'administration de la Fédération.

A l'issue de ces deux années de modifications institutionnelles à marche forcée,

A.L. Caudal

## L'ONEMA et la FNPF signent une convention de partenariat

Le 16 juin 2008, l'ONEMA et la FNPF ont signé un accord-cadre de coopération qui identifie des priorités d'action commune en matière de protection des milieux aquatiques.

Partageant des missions régaliennes en matière de gestion des milieux aquatiques, il était souhaitable que ces deux organismes coordonnent leur action. L'accord concerne notamment une collaboration sur des sujets d'étude communs comme par exemple la connaissance des espèces patrimoniales ou invasives. Pourra également être concernée la quantification de l'effort de pêche ou des prélèvements, lorsque cela est nécessaire à la mise en place d'une gestion spécifique. Le premier exemple de ce type de coopération pourrait bien concerner l'anguille avec la mise au point d'un protocole permettant d'estimer le prélèvement.

Il est prévu que cet accord soit décliné au plan départemental au travers de concertations régulières entre les services départementaux de l'ONEMA et les fédérations de pêche. Celles-ci pourront concerner l'organisation de suivis de gestion communs, des actions concertées dans le domaine de la surveillance de la pêche ou encore des actions de formation.

L'objectif affiché par les deux organismes est, au travers de cet accord, de faciliter l'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE.



C. Le Clève

En application de l'accord cadre de partenariat, fédérations et services départementaux de l'ONEMA pourront mener des actions communes de suivi des peuplements, ici un inventaire piscicole d'indice d'abondance.

les nouvelles équipes peuvent désormais compter sur un paysage réglementaire, institutionnel et programmatique stable. Il est de notre responsabilité commune d'en faire le meilleur usage pour la défense des milieux aquatiques et le développement du loisir-pêche

C.L.C.

(1) Fédération nationale de la pêche en France. Succède à l'Union nationale de la pêche avec un statut, des moyens et des compétences renforcés  
(2) Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Anciennement le CSP ; désormais financé par les agences de l'eau et quasi exclusivement orienté « police de l'eau »  
(3) Cotisation pêche et milieux aquatiques. Permet le financement des actions en faveur des milieux et de la pêche  
(4) L'ensemble des textes cités dans le présent article sont consultables sur le site [legifrance.fr](http://legifrance.fr)

**MAGIC PÊCHE**  
Articles de pêche et de chasse

Parc d'Activités de Brocéliande - Route de Mauron  
56800 PLOERMEL - Tél : 02.97.72.17.86  
Site web : [www.magicpeche.com](http://www.magicpeche.com) - Email : [contact@magicpeche.com](mailto:contact@magicpeche.com)



## L'AAPPMA « la Truite locminoise »,

# Œuvre pour la libre circulation du pêcheur

A l'heure où le rétablissement de la libre circulation piscicole est de mise, l'AAPPMA « la truite locminoise » s'est aussi engagée, en 2008, avec la fédération, dans un programme de libre circulation du pêcheur. Objectif : aménager le franchissement des clôtures pour favoriser le cheminement et l'accès aux postes de pêche sur quatre parcours. Un exemple à suivre !

Des idées, il faut en avoir. Les mettre en pratique, c'est encore mieux. Avec les aménagements créés par l'AAPPMA de Locminé, en partenariat avec la Fédération, la fin de l'accroc au pantalon a sonné, tout comme celle des waders déchirés en franchissant une clôture barbelée ou encore la « châtaigne » sur un fil électrique. Autant d'événements peu agréables dans une partie de pêche. Quatre parcours de pêche de son territoire, répartis sur les communes de Moustoir-Ac, Colpo, Moréac, Radénac, Saint Jean Brevelay en ont bénéficiés. Il s'agit des ruisseaux du Pont-Cuel sur 3 km ; du Lay sur 2,5 km ; de Trébimouel sur 3,5 km ; et de Kéroport sur 3 km.



### Un exemple de concertation

Les objectifs de ce projet sont nombreux : promouvoir le loisir pêche sur des parcours identifiés en facilitant le cheminement le long des parcours et l'accès aux différents postes de pêche. Cela permet de travailler de concert avec les propriétaires et les agriculteurs (une concertation préalable ayant lieu avant chaque aménagement), le tout concrétisé par la signature d'une convention, préalable indispensable aux travaux. Mais servir de chantier test permet de faire ainsi des émules au niveau départemental, car pour une première, c'est une réussite. 100 % des contacts ont été positifs, certains agriculteurs ont même proposé leurs services.

### Un projet qui devrait faire des émules

Au final, ce sont près de 45 franchissements de clôture ou fossés qui ont ainsi pu être aménagés en 2008. A noter que la totalité de ces aménagements ont été réalisés par les bénévoles de l'AAPPMA en partenariat avec les salariés de la FDPPMA56. Ce travail de collaboration a été l'occasion de tester un grand nombre d'aménagements et d'affiner la méthodologie à établir pour optimiser de futurs projets d'AAPPMA car, pour les différents acteurs ayant pu participer à cette opération, c'est sûr, ce n'est qu'un début !

Le montant de cette opération s'est élevé à 9 000 €, financé par : FNPF (4 500 €), FDPPMA56 (2 250 €), AAPPMA (2 250 €).

Y.F.



L'aménagement de passerelles rustiques permet de franchir facilement des petits affluents ou autres fossés, rendus difficilement franchissables par des hauteurs de berges excessives et que seuls les pêcheurs les plus sportifs peuvent franchir sans risquer d'y laisser un morceau de canne à pêche ou même pire !



La technicité mise en œuvre dans ce projet a parfois été conséquente comme l'illustre ce pont réalisé sur le parcours du Lay, d'une portance totale de 6 mètres.



La chicane, une solution technique adaptée pour le franchissement des fils de fer barbelé.



Le principe de l'enjambeur est particulièrement adapté pour le franchissement de clôtures électriques.

**Entrée gratuite à l'Odysseum sur présentation de votre carte de pêche 2009**

**Nouveau parcours spectacle**

L'Odysseum, espace découverte du saumon sauvage, vous invite, à travers son nouveau parcours spectacle, à suivre ce poisson fabuleux des eaux froides de l'Atlantique Nord à la rivière du Scorff. Vous y découvrirez également la rivière Scorff et ses habitants, et la pêche du saumon.

**L'ODYSSAUM**  
ESPACE DE DÉCOUVERTE DU SAUMON SAUVAGE  
06 99 39 42 99 - 02 97 51 42 34

L'Odysseum est ouvert du 04 avril au 30 septembre 2009 et pendant les vacances scolaires de la Toussaint  
Tariés et horaires, nous consulter  
Plus d'infos sur [www.odysseum.fr](http://www.odysseum.fr)

**Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff**

**Pisciculture de Lussais**  
M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold + Tiges

**79100 CHEF-BOUTONNE**  
Tél. 05 49 29 82 42  
Fax 05 49 29 89 50

## Des tacons capturés sur le ruisseau des Korrigans

L'aménagement de la buse située à la confluence du ruisseau des Korrigans (affluent du Tarun) réalisé fin 2004 par le pays d'accueil de la vallée du Blavet dans le cadre du CRE Blavet commence à porter ses fruits : des pêcheurs nous ont signalé des captures de tacons en amont de cette buse. Avant son remplacement, cette buse constituait un obstacle important à la libre-circulation piscicole. Elle interdisait toute remontée des géniteurs de saumons mais aussi de truites sur ce petit ruisseau qui présente un intéressant potentiel de reproduction pour les salmonidés.



Grâce au remplacement d'une buse infranchissable, les géniteurs de saumons peuvent désormais remonter sur le ruisseau des Korrigans.

Y. Le Clainche

## Poissons malades sur la Vilaine : bucéphalose en cause

Depuis plusieurs mois, les pêcheurs de la Vilaine étaient inquiets : ils remarquaient une forte raréfaction des poissons blancs et un amaigrissement des sandres. Au cours du mois de mai, des prélèvements de poissons ont été effectués sur deux secteurs de la Vilaine. Les analyses ont mis en évidence la présence de bucéphalose sur les sandres et les cyprinidés.

C'est une maladie parasitaire grave, qui se peut se développer en présence de trois hôtes : le sandre, la dreissène, ou moule zébrée et les cyprinidés. Le parasite adulte se reproduit dans l'intestin des sandres. Il pond des oeufs et les larves vont se fixer dans les dreissènes. Celles-ci les relarguent ensuite et elles pénètrent dans la peau des cyprinidés, puis s'enkystent dans leurs nageoires, yeux, cerveau. La prédation des cyprinidés par des sandres permet au parasite d'accomplir son cycle. Les cyprinidés présentent des symptômes visibles de cette maladie : hémorragies, nécroses... Les mortalités sont massives. Le sandre présente en général des signes plus bénins, mais il est souvent très maigre. A noter cependant que le poisson peut être quand même consommé cuit, sans danger.

La bucéphalose a pu se déclarer sur la Vilaine du fait de la forte abondance de sandres, de cyprinidés et le développement de plus en plus massif des dreissènes. On peut s'attendre à une forte diminution des populations de cyprinidés suivie par celle des sandres. La bucéphalose induit aussi une stérilisation des moules dreissènes. La maladie devrait donc régresser. Les actions à mener pour limiter le développement de la bucéphalose sont en cours d'étude, mais malheureusement assez limitées : en prévention, il faudrait surtout limiter la navigation pour éviter la colonisation de l'Oust par la dreissène.



Moules dreissènes, hôtes indispensables du parasite.

## Postes de pêche pour personnes à mobilité réduite : de nouveaux équipements



J.C. Le Clainche

F. Mercier et J.P. Cardon, de l'Entente du Haut-Ellé, présentent le nouveau poste de pêche PMR de l'étang de l'abbaye de Langonnet.

L'implantation des postes de pêche pour personnes à mobilité réduite continue. L'AAPPMA Entente du Haut-Ellé en a installé un sur l'étang de l'Abbaye de Langonnet. Le partenariat avec les collectivités locales a permis l'installation de postes de pêche sur l'étang de Tronjoly à Gourin. Suite aux contacts établis avec le Conseil Général du Morbihan, ce dernier intervient à deux niveaux, d'une part en apportant son appui financier comme sur les postes de pêche qui vont être installés sur la commune d'Inzinac Lochrist et, d'autre part, en prenant en charge leur installation sur des espaces dont il a la gestion : un poste sur l'étang de

Kerguehenec, un poste sur l'étang au Duc sur la commune de Loyat et plusieurs postes sur le domaine public fluvial, rivières Oust et Blavet. Un poste va également être construit sur l'étang du Bois d'Amour conjointement par les communes de Locminé et Plumelin suite à l'action de l'AAPPMA de Locminé.

## Truites et mulettes perlières sur la Bonne Chère

La moule ou mulette perlière, mollusque autrefois très abondant dans les cours d'eau bretons, n'est plus aujourd'hui présente que sur quelques rares stations, dont le ruisseau de la Bonne Chère, affluent de la Sarre amont.

Les larves de la mulette, ou « glochidies », se fixent sur les branchies des truites. Au stade adulte, la mulette vit à moitié enfouie dans le sable ou le gravier fin. Elle peut vivre plus de 100 ans et peut atteindre 15 cm.

Un suivi mené par Bretagne Vivante sur la Bonne Chère a évalué la quantité de mulettes à plus de 600 individus, mais uniquement des adultes. Les causes de l'absence de renouvellement d'une population de mulettes peuvent être liées à la qualité de l'habitat (colmatage), à la dégradation de la qualité de l'eau ou à l'insuffisance de truites. Pour étudier cette dernière hypothèse, des pêches électriques ont été réalisées début septembre sur trois stations de la Bonne Chère. Elles ont mis en évidence la présence d'une population de truites équilibrée, principalement sur les stations aval. La majorité des truites présentaient des glochidies sur leurs branchies. Reste à comprendre pourquoi on ne retrouve pas de jeune individu. Des analyses d'eau sont en cours pour savoir si la qualité d'eau serait un facteur limitant.



Sur la Bonne Chère, la plus jeune moule perlière observée est âgée de 20 ans.

## Manifestation Carnacarpe 2008 : une réussite pour cette 2<sup>e</sup> édition



P. Ouly

Des visiteurs et des poissons : plein succès pour cette 2<sup>e</sup> édition de carnacarpe.



P. Ouly

L'édition 2008, qui s'est déroulée les 14 et 15 juin sur le site du parcours de pêche à la carpe de nuit de Saint-Petroux, a rassemblé une quinzaine de carpistes, des pêcheurs de carnassiers super motivés et des pêcheurs au coup. Moins de captures de carpes cette année mais plus de diversité (black-bass, silure, poissons blancs...).

Le public aussi nombreux que l'an passé a pu profiter de démonstrations, d'informations et d'explications sur les différentes techniques de pêche et les poissons capturés. Les pêcheurs et les partenaires « Armel Pêche », les testeurs Illex et Pezon-et-Michel, les associations « la clef des champs », « Silurus glanis », « ACARP », la FDPPMA56, ainsi que la société savagers se sont fait un plaisir de partager leur passion.

Le principe de cette manifestation organisée par l'AAPPMA du Mortier de Glénac était de rassembler des pratiquants et des spécialistes de différentes techniques dans le but de partager avec le public... ce fut un succès pour cette jeune manifestation. Les organisateurs réfléchissent déjà aux points d'amélioration à apporter pour l'édition 2009.

Pour en savoir plus : RDV sur le site de l'AAPPMA du Mortier de Glénac : <http://glenac.aappma.over-blog.com>

## Enquête anguille : premiers résultats

Vous avez été 460 à répondre à l'enquête anguille menée dans le Morbihan en 2008, principalement lors des AG de vos AAPPMA ; soit près de 5 % des pêcheurs, alors que le taux de retour espéré des questionnaires était de 2 % ! Les premiers résultats font apparaître que 31 % des pêcheurs ne pêchent jamais l'anguille, 21 % parfois et 6 % souvent. Les 42 % de pêcheurs restants ne recherchent pas particulièrement l'anguille, mais gardent celles qu'ils capturent accidentellement. Les enquêtes menées dans les autres départements bretons montrent que les résultats du Morbihan sont assez proches de ceux d'Ille et Vilaine, où existe encore une tradition de pêche d'anguilles, alors qu'elle est très peu présente dans le Finistère et les Côtes d'Armor.

En Morbihan, sur les pêcheurs enquêtés, les estimations de captures s'élèvent à près de 1700 anguilles en 2007. Mais ces valeurs sont à considérer avec beaucoup de précaution. Elles pourraient être surestimées, car les pêcheurs qui ont répondu, donc ceux qui participent aux AG des AAPPMA, ne sont sans doute pas représentatifs de tous les pêcheurs. C'est pourquoi l'enquête sera reconduite en 2009, avec un protocole adapté.

Rappelons l'importance de ces informations, qui seront intégrées au plan de gestion de l'anguille.



Le règlement européen prévoit que les différentes catégories de pêcheurs évaluent leurs captures d'anguilles.

**DISTRIBUTION ET GESTION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Centre Morbihan  
Rue du Portugal - ZA de Porte Océane - 56 408 AURAY Cedex

- Travaux d'équipement et de canalisation
- Services aux Industriels
- Gestion des boues d'épuration
- Irrigation

**SERVICE CLIENTÈLE : N°AZUR 0811 460 311** PREMIER APPEL LEGAL

## Journées Nationales d'échanges Techniques 2008 : gestion des données et restauration d'habitats

La deuxième édition des JTN, organisées par la FNPF, s'est tenue les 14 et 15 octobre derniers à Périgueux. Les échanges et les débats se sont articulés cette année autour de deux grandes questions : quelles données acquérir pour améliorer nos connaissances sur la gestion des ressources piscicoles ? Et comment restaurer efficacement la qualité morphologique des milieux aquatiques ?

Comme en 2007, ces journées s'adressaient à l'ensemble du personnel technique et aux administrateurs des collectivités piscicoles ainsi qu'aux collectivités publiques intervenant dans le domaine des milieux aquatiques et de la pêche (structures porteuses de contrat de rivières, SAGE et CRE, Agences de l'eau, Conseils généraux et régionaux, ...).

Les quatre fédérations bretonnes et l'association Bretagne Grands Migrateurs y ont présenté une synthèse sur la mise en place d'un observatoire des poissons migrateurs.

A noter que la FNPF a prévu en 2009 des journées d'échanges consacrées au thème du "loisir pêche et de l'halieutisme" afin d'échanger sur les expériences dans les domaines de l'animation et du développement de produits pêche spécifique.



J.P. Doron

Les journées techniques nationales : un partage de connaissances et d'expériences indispensable.

**Nouveau** Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter

**NEWSLETTER**

Pour recevoir en direct les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : rien de plus simple, inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter

## Des cyanobactéries sur les étangs du bassin du Blavet

Depuis 2003, les plans d'eau de baignade autorisée font l'objet d'un suivi systématique des proliférations de cyanobactéries par la DDASS. En revanche, les très nombreux petits plans d'eau d'agrément, qui ne présentent souvent qu'un usage pêche, ne font l'objet actuellement d'aucun suivi. Pour mettre en évidence un éventuel développement de cyanobactéries sur ces petites pièces d'eau, nous avons étudié sept plans d'eau du bassin versant du Blavet ainsi que 3 biefs. Différents paramètres ont été mesurés de mai à septembre : la température, la teneur en oxygène, le pH, etc. Des prélèvements d'eau y ont également été effectués. L'analyse menée par le laboratoire Ecobio, de l'université de Rennes, a mis en évidence la présence de cyanobactéries sur cinq de ces étangs. Les proliférations n'étaient relativement fortes que sur trois d'entre eux (les étangs de Pluméliau, de Guern et du Pontoir). Des cyanobactéries ont également été observées dans les cours d'eau en aval de ces étangs. Sur ces trois plans d'eau, des recommandations ont été affichées par les mairies concernées, afin de signaler aux usagers les risques éventuels. Ce suivi illustre une fois de plus les impacts des étangs sur l'environnement.

## Etang du Dordu : mise à sec partielle pour cause de cyanobactéries

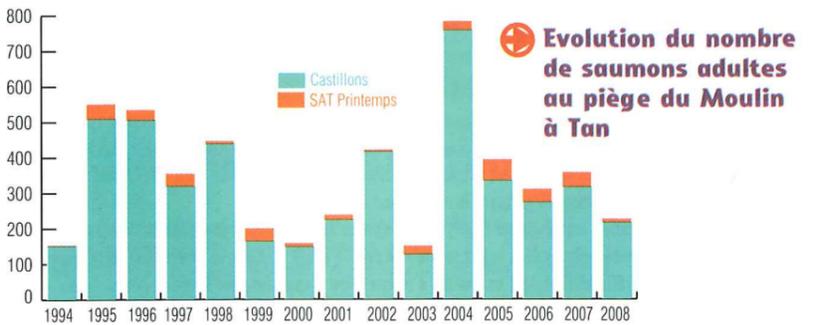
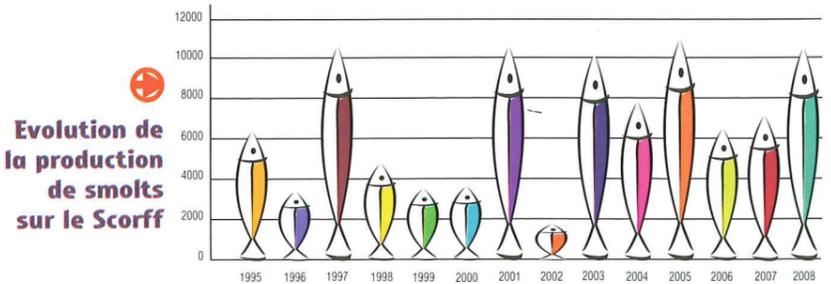


Ce sont pas moins de 130 espèces végétales différentes qui ont été déterminées sur le secteur exondé, dont quatre espèces remarquables.

Suite à des proliférations de cyanobactéries dans l'étang du Dordu depuis 2003, la commune de Langoëlan a donné maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Scorff pour procéder à une vidange partielle de l'étang avec un abaissement de 60 cm du niveau d'eau. L'objectif était d'exonder une partie des zones d'incubation des cyanobactéries. Il s'agissait aussi de diminuer le volume d'eau pour limiter son réchauffement, ainsi que le temps de séjour de l'eau pour réduire la prolifération d'espèces dangereuses. Cette solution intermédiaire pourra évoluer vers une suppression complète du plan d'eau si elle n'est pas assez efficace. La vidange a été réalisée début juin. Toute une partie exondée est d'ors et déjà recolonisée par la végétation. Des aménagements complémentaires sont envisagés, notamment pour favoriser l'accès et les usages du site.

## Scorff : les castillons n'étaient pas au rendez-vous

Avec un peu plus de 200 castillons comptabilisés à la station de comptage du Moulin à Tan en 2008, les retours sont sensiblement inférieurs à ceux qui étaient attendus. En ce qui concerne les saumons de printemps, cela reste encore assez faible, avec moins de 20 individus contrôlés au piège de montée. En revanche, du côté des juvéniles, tout va pour le mieux : les indices d'abondance sont plutôt bons. Quant aux smolts, ils ont été 10500 à rejoindre la mer au printemps, ce qui fait de 2008 une année de dévalaison particulièrement bonne. Enfin, la campagne de marquage des tacons se termine cette année, alors que les recaptures d'individus marqués vont se prolonger jusqu'en 2011. Les premiers résultats sont riches d'enseignements sur la relation entre la taille des tacons et leur dévalaison vers la mer. Pour en savoir plus, consultez les bulletins d'information du Moulin des Princes sur le site de la Fédération de Pêche du Morbihan : [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/) ; onglet « suivi des migrations du Scorff ».



La prolifération des cyanobactéries n'épargne pas les petits plans d'eau !

**CAMPING \*\* du BOIS VERT**  
 2 rue du Bois Vert - BP 68  
 Carentoir (56910)  
 Tél / Fax 02 99 93 78 99  
[www.camping-carentoir.com](http://www.camping-carentoir.com)  
 Camping aménagé en bordure d'un plan d'eau très poissonneux  
**EMPLACEMENTS** pour caravanes ou tentes, partiellement ombragés ; camping-cars acceptés  
**LOCATIONS DE MOBILHOMES**

# Garantie des Accidents de la Vie

Donnez-vous les moyens de rebondir quoi qu'il arrive.

Pour en savoir plus : **Groupama**  
 24h/24 7j/7  
**0 825 034 033**  
 N° Indigo : 0,15 € TTC la minute

**Groupama**  
 Toujours là pour moi.

# Pacific PÊCHE

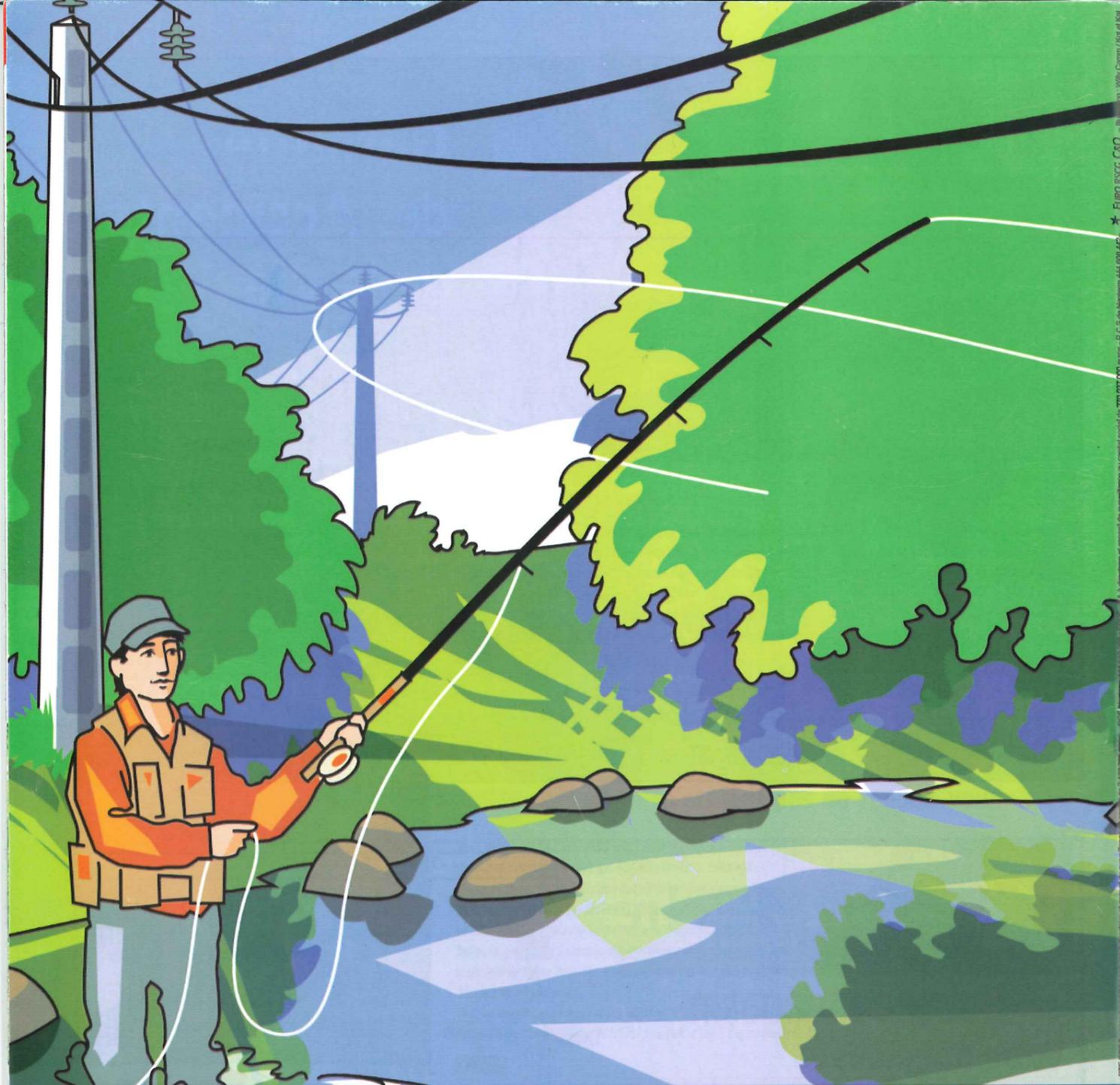
## Nouveau magasin

### Votre spécialiste en matériel de pêche loisir

#### Carpe - Coup - Mer - Carnassier - Navigation

**+ de 900 m<sup>2</sup> de surface de vente seulement à 600 m de l'ancien magasin**

**ZAC Confortland - 62 - 82 rue du Val - 35520 MELESSE**  
 Tél. 02 99 66 52 24 (ouvert du lundi au samedi - 9 h-12 h - 14 h-19 h)



Les lignes électriques aériennes font partie du paysage et chacun a tendance à oublier leur présence. Pourtant, elles peuvent présenter un danger d'électrocution lorsqu'elles sont approchées de trop près ou qu'un objet est pointé dans leur direction, car un arc électrique peut se produire. Alors pour continuer à exercer en toute sécurité votre activité pêcheur, suivez notre conseil...

**Sous les lignes, prudence,  
restons à distance.**



Gestionnaire  
du Réseau  
de Transport  
d'Électricité

[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

[sousleslignes-prudence.com](http://sousleslignes-prudence.com)

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

RTE EDF - 1 rue de la République - 92000 Nanterre - France - RCS Nanterre 444 400 422 - A la figure et conseil de surveillance au capital social de 2 000 000 000 - R.C.S de Nanterre 444 400 422 - EURO RSCG C&O - B...